
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
LIBERTÉ, ÉGALITÉ
FRATERNITÉ

CENT VINGT DEUXIÈME ANNÉE
N° 6290
LUNDI 12 NOVEMBRE 2018

PARAISANT
TOUS LES LUNDIS

SOMMAIRE

BULLETIN MUNICIPAL OFFICIEL DE LA VILLE DE LYON

LOIS, DÉCRETS, ACTES ADMINISTRATIFS

Décisions :

- Occupations liées aux travaux, installations de chantier, installations liées à l'immobilier - Tarification du 1er janvier au 31 décembre 2019 **Page 3406**

- Don Jean Denizet - Archivers municipales **Page 3407**

Arrêtés municipaux :

- Comité Technique - Désignation des représentants de la collectivité **Page 3407 à 3408**

- Comité d'Hygiène, Sécurité et Conditions de Travail - Désignation des représentants de la collectivité **Page 3408 à 3409**

- Modification du règlement du marché de la Création ... **Page 3409**

- Modification au Règlement Général de la Circulation - Arrêtés permanents **Page 3410 à 3411**

- Réglementation provisoire du stationnement des véhicules et de la circulation des véhicules et des piétons **Page 3412 à 3455**

INFORMATIONS ET AVIS DIVERS

- Conseil municipal - Séance publique **Page 3455**

- Conseil Municipal (Mandat 2014-2020) - Liste des Groupes d'élus

- Modificatif **Page 3455 à 3456**

- Direction de la commande publique - Avis **Page 3456**

- Droit des sols : déclarations préalables, permis de construire, permis de démolir, permis d'aménager, lotissements, changements d'usage **Page 3456 à 3460**

LOIS, DÉCRETS, ACTES ADMINISTRATIFS

Occupations liées aux travaux, installations de chantier, installations liées à l'immobilier - Tarification du 1er janvier au 31 décembre 2019 (Direction de l'aménagement urbain - Service de l'urbanisme appliqué)

Le Maire de la Ville de Lyon,

Vu les articles L 2122-22 et L 2122-23 du code général des collectivités territoriales autorisant le Maire à agir par délégation du Conseil municipal ;

Vu le code général de la propriété des personnes publiques et notamment son article L 2125-1 ;

Vu la délibération du Conseil municipal n° 2014/4 du 4 avril 2014 donnant délégation au Maire d'accomplir certains actes de gestion ;

Vu les délibérations du Conseil municipal n° 2004/4644 du 20 décembre 2004 ; n°2005/5223 du 20 juin 2005 ;

Vu les arrêtés municipaux du 16 mai 2005 et du 28 juillet 2007 ;

Vu l'article L 2331- 4 (8e) et (10e) du code général des collectivités territoriales qui classe le produit des permis de stationnement et de location sur la voie publique ainsi que le produit des droits de voirie en recettes non fiscales ;

Considérant que les occupations liées aux travaux, installations de chantier, installations liées à l'immobilier font l'objet d'autorisations délivrées moyennant le paiement de redevances.

Décide :

Article Premier. - Les tarifs de l'occupation du domaine public pour les occupations liées aux travaux, installations de chantier, installations liées à l'immobilier sont fixés ainsi qu'il suit dans le tableau ci-annexé, à compter du 1er janvier 2019 et jusqu'au 31 décembre 2019.

Tarification du 1er janvier au 31 décembre 2019

Occupations liées aux travaux, installations de chantier, installations liées à l'immobilier

objet	Euros
Chantier de construction d'immeuble neuf, réhabilitation d'immeuble existant, chantier soumis à un permis de construire	
<i>droit fixe : établissement de dossier</i>	10
<i>la 1ère année droit annuel par m²</i>	77.12
<i>la 2nde année droit mensuel par m²</i>	12.77
<i>la 3e année droit mensuel par m²</i>	12.77
Chantier de réfection d'immeuble, aménagement de devanture commerciale, travaux intérieurs, chantier soumis à déclaration préalable ou à un permis de démolir	
<i>droit fixe : établissement de dossier</i>	10
<i>droit mensuel par m²</i>	19.86
Petits chantiers de moins de 15 jours	
<i>droit fixe : établissement de dossier</i>	10
<i>droit par m²</i>	9.86
Ligne électrique de chantier	
<i>droit fixe : établissement de dossier</i>	10
<i>droit annuel, en mètre linéaire</i>	4.75
Bennes à gravois	
<i>droit fixe : établissement de dossier</i>	10
<i>droit journalier</i>	11.85
Bungalow de vente immobilier (20m² maximum)	
<i>droit fixe : établissement de dossier</i>	10
<i>droit mensuel par unité</i>	722.83

Conformément à la délibération du Conseil municipal n° 2004/4644 du 20 décembre 2004 :

- Sont exonérées de taxation mais soumises à autorisation, les occupations du domaine public relatives aux travaux de ravalement obligatoire réalisés, dans les deux ans de l'injonction municipale, dans le cadre du plan de ravalement municipal (articles L 132-1 et suivants du code de la construction et de l'habitation).

- Les redevances d'occupation du domaine public occasionnées par la mise en œuvre des opérations de constructions d'ouvrages sont plafonnées, par an et par opération, à un montant de 100 000 euros.

Lyon, le 23 octobre 2018

Le Maire de Lyon
Georges KÉPÉNÉKIAN

Don Jean Denizet - Archives municipales de Lyon (Direction des affaires culturelles)

Le Maire de la Ville de Lyon,

Vu les articles L 2122-22 et L 2122-23 du code général des collectivités territoriales,

Vu la délibération n° 2017/3176 du Conseil municipal du 17 juillet 2017, envoyée en Préfecture le 19 juillet 2017, donnant au titre de l'article

L 2122-22 -9° du code général des collectivités territoriales, délégation au Maire pour décider d'accepter les dons et legs qui ne sont grevés ni de conditions ni de charges,

Considérant que la délibération susvisée accepte que les décisions à prendre puissent être signées dans tous les cas par M. le Maire ou par l'Adjoint délégué aux fonctions concernant lesdites décisions,

Vu la proposition de don gracieux, faite aux Archives de la Ville de Lyon en date du 11 octobre 2018, par M. Jean Denizet, demeurant 1 avenue Berthelot 69007 Lyon,

Vu le projet de convention de don entre la Ville de Lyon et M. Jean Denizet, propriétaire des archives faisant l'objet du présent projet de convention,

Vu l'arrêté du Maire de Lyon en date du 20 juillet 2017 déléguant à M. Richard Brumm, Premier Adjoint délégué aux Finances et à la Commande Publique les compétences en matière d'acceptation des dons et legs à La Ville,

Décide :

Article Premier. - d'accepter le don à titre gracieux de M. Jean Denizet du fonds d'archives constitué des documents relatifs au magasin de blancs Thiers (1889-1952) et des archives d'Antonin Thiers, notable lyonnais (1872-1964), grevé ni de conditions ni de charges pour la Ville de Lyon, estimé à l'euro symbolique,

Art. 2. - De signer la présente convention.

Art. 3. - M. le Directeur général des services de la Ville de Lyon est chargé de l'exécution de la présente décision qui sera publiée et affichée.

Tout recours contre la présente décision doit être formulé auprès du tribunal administratif de Lyon dans les deux mois à partir de sa notification.

Fait à Lyon, le 16 octobre 2018

Pour le Maire de Lyon,

L'Adjoint Délégué,

Richard Brumm

Comité Technique - Désignation des représentants de la collectivité (Délégation Générale aux Ressources Humaines - Direction Relations sociales et vie au travail - Service relations sociales)

Le Maire de la Ville de Lyon,

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 portant droits et obligations des fonctionnaires ;

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984, portant dispositions relatives à la Fonction publique territoriale ;

Vu le décret n° 85-565 du 30 mai 1985 relatif aux Comités techniques des collectivités territoriales et de leurs établissements publics ;

Vu la délibération du Conseil municipal n° 2008/429 du 11 juillet 2008 portant fixation du nombre de membres titulaires du Comité technique paritaire ;

Vu le procès-verbal de la séance du Conseil municipal du 5 novembre 2018 au cours de laquelle il a été procédé à l'élection du Maire et des Adjoints ;

Considérant qu'aux termes de la délibération du Conseil municipal n° 2008/429 du 11 juillet 2008, le Comité technique de la Ville de Lyon est composé de :

- 15 membres titulaires et de 15 membres suppléants représentant la collectivité ;

- 15 membres titulaires et de 15 membres suppléants représentant le personnel ;

Considérant qu'aux termes de l'article 4 du décret n° 85-565 du 30 mai 1985, le Comité technique est présidé par un membre de l'organe délibérant de la collectivité auprès de laquelle il est placé ;

Considérant qu'aux termes de l'article 4 du décret n° 85-565 du 30 mai 1985, M. le Maire de Lyon, Président du Comité technique placé auprès de la Ville de Lyon, a la faculté de désigner un Vice-Président pour le représenter ;

Considérant qu'aux termes de l'article 4 du décret n° 85-565 du 30 mai 1985, M. le Maire est appelé à désigner les représentants de la Ville de Lyon pour siéger au sein du Comité technique placé auprès de la Ville de Lyon ;

Arrête :

Article Premier. - M. Gérard Claisse, 13^{ème} Adjoint au Maire de Lyon, est désigné pour siéger au sein du Comité technique en tant que Vice-Président et représenter M. Gérard Collomb, Maire, Président du Comité technique de la Ville de Lyon, pour la durée du mandat en cours.

Art. 2. - Les Maires d'arrondissement, Adjoints, Conseillers municipaux ainsi que les agents dont les noms suivent sont désignés comme membres du Comité Technique :

Membres Titulaires :

Mme Mina Hajri	Conseillère municipale
M. Roland Bernard	Conseiller municipal
Mme Blandine Reynaud	Adjointe au Maire
Mme Nicole Gay	Adjointe au Maire
M. Charles-Franck Lévy	Adjoint au Maire
M. Richard Brumm	Adjoint au Maire
M. Etienne Tête	Conseiller municipal
Mme Elodie Roux de Bézieux	Conseillère municipale

Mme Laurence Balas	Conseillère municipale
Mme Christelle Madeleine	Conseillère municipale
M. Claude Soubeyran de Saint-Prix	Directeur général des services
Mme Géraldine Hakim	Directrice générale adjointe
Mme Anne Jestin	Directrice générale adjointe
M. Jérôme Maillard	Directeur général adjoint

Membres Suppléants :

M. Jean-Louis Touraine	Conseiller municipal
M. Guy Corazzol	Adjoint au Maire
Mme Françoise Rivoire	Adjointe au Maire
Mme Fouziya Bouzerda	Adjointe au Maire
Mme Thérèse Rabatel	Adjointe au Maire
Mme Céline Faurie-Gauthier	Conseillère municipale
Mme Nathalie Perrin-Gilbert	Conseillère municipale
M. Pierre Bérat	Conseiller municipal
M. Stéphane Guiland	Conseiller municipal
M. François Royer	Conseiller municipal
M. Christophe Pernette-Tixier	Directeur général adjoint
M. Charles Chaillou	Directeur
M. Guilhem Plaisant	Secrétaire Général
M. Xavier Fourneyron	Directeur général adjoint

Art. 3 : Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Lyon dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa transmission au représentant de l'Etat dans le département.

Art. 4. - Le présent arrêté sera notifié aux intéressés.

Lyon, le 07 novembre 2018

Le Maire,
Gérard COLLOMB

Comité d'Hygiène, Sécurité et Conditions de Travail - Désignation des représentants de la collectivité (Délégation Générale aux Ressources Humaines - Direction Relations sociales et vie au travail - Service relations sociales)

Le Maire de la Ville de Lyon,

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 portant droits et obligations des fonctionnaires ;

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, portant dispositions relatives à la Fonction publique territoriale ;

Vu le décret n° 85-603 du 10 juin 1985 modifié relatif à l'Hygiène et à la Sécurité du travail ainsi qu'à la Médecine professionnelle et préventive dans la Fonction publique territoriale et notamment ses articles 30 et 31 ;

Vu la délibération du Conseil municipal n° 2014-328 du 7 juillet 2014 portant fixation du nombre de membres titulaires du Comité d'Hygiène, Sécurité et Conditions de Travail ;

Vu le procès-verbal de la séance du Conseil municipal du 5 novembre 2018 au cours de laquelle il a été procédé à l'élection du Maire et des Adjoints ;

Considérant qu'aux termes de la délibération du Conseil municipal n° 2014-328 du 7 juillet 2014, le Comité d'Hygiène, Sécurité et Conditions de Travail de la Ville de Lyon est composé de :

- 10 membres titulaires et de 10 membres suppléants représentant la collectivité ;

- 10 membres titulaires et de 10 membres suppléants représentant le personnel ;

Considérant qu'aux termes de l'article 55 du décret n° 85-603 du 10 juin 1985, le Comité d'Hygiène, Sécurité et Conditions de Travail est présidé par un membre de l'organe délibérant de la collectivité auprès de laquelle il est placé ;

Considérant qu'aux termes de l'article 55 du décret n° 85-603 du 10 juin 1985, M. le Maire de Lyon, Président du Comité d'Hygiène, Sécurité et Conditions de Travail de la Ville de Lyon, a la faculté de désigner un Vice-Président pour le représenter ;

Considérant qu'aux termes de l'article 31 du décret n° 85-603 du 10 juin 1985, M. le Maire de Lyon est appelé à désigner les représentants de la collectivité pour siéger au sein du Comité d'Hygiène, Sécurité et Conditions de Travail de la Ville de Lyon ;

Arrête :

Article Premier. - M. Gérard Claisse, 13^{ème} Adjoint au Maire de Lyon, est désigné pour siéger au sein du Comité d'Hygiène, Sécurité et Conditions de Travail en tant que Vice-Président et représenter M. Gérard Collomb, Maire, Président du Comité d'Hygiène, Sécurité et Conditions de Travail de la Ville de Lyon, pour la durée du mandat en cours.

Art. 2.- Les Maires d'arrondissement, Adjoints, Conseillers municipaux ainsi que les agents dont les noms suivent sont désignés comme membres du Comité d'Hygiène, Sécurité et Conditions de Travail:

Membres Titulaires :

Mme Mina Hajri	Conseillère municipale
M. Roland Bernard	Conseiller municipal

Mme Blandine Reynaud	Adjointe au Maire
Mme Nicole Gay	Adjointe au Maire
Mme Joëlle Sangouard	Conseillère municipale
Mme Christelle Madeleine	Conseillère municipale
M. Claude Soubeyran de Saint-Prix	Directeur général des services
Mme Géraldine Hakim	Directrice générale adjointe
Mme Christiane Cerutti	Directrice

Membres Suppléants :

M. Charles-Franck Lévy	Adjoint au Maire
M. Guy Corazzol	Adjoint au Maire
Mme Françoise Rivoire	Adjointe au Maire
M. Richard Brumm	Adjoint au Maire
M. Pascal Blache	Conseiller municipal
M. François Royer	Conseiller municipal
M. Jérôme Maillard	Directeur général adjoint
M. Charles Chaillou	Directeur
M. Xavier Fourneyron	Directeur général adjoint

Art. 3.- Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Lyon dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa transmission au représentant de l'État dans le département.

Art. 4. - Le présent arrêté sera notifié aux intéressés.

Lyon, le 07 novembre 2018

Le Maire,
Gérard COLLOMB

Modification du règlement du marché de la Création (Direction économie commerce et artisanat - Service commerce non sédentaire)

Le Maire de la Ville de Lyon,

Vu les articles L 2122-24, L 2122-27-1°, L 2122-28, L 2212-1, L 2212-2°, L 2212-5, L 2224-18 du code général des collectivités territoriales,

Vu l'arrêté municipal du 14 septembre 2009 modifié les 13 juillet 2011, 24 avril 2012 et 11 mars 2015 portant Règlement du marché de la Création de la Ville de Lyon,

Considérant qu'il convient d'adapter la réglementation du marché de la Création à l'évolution générale du commerce non sédentaire,

Considérant que dans l'intérêt des marchés et pour maintenir une bonne gestion du domaine public, il convient de modifier le règlement du marché de la Création,

Arrête :

Article Premier. - Dans l'article 6-2 :

Pour les Amateurs :

- Supprimer le dernier paragraphe : « Chaque exposant devra apposer obligatoirement et bien visiblement, sur son emplacement, l'autorisation de participer délivrée par l'Adjoint au Commerce et à l'Artisanat ».

Art. 2. - Dans l'article 8 :

Attribution d'un emplacement fixe :

- Dans le 3^{ème} paragraphe, supprimer : « Il doit assurer une présence minimum de 30 dimanches dans l'année à compter de la date de l'attribution de l'emplacement ».
- 5^{ème} paragraphe, remplacer : « L'exposant doit signer la feuille de fréquentation pour attester de sa présence personnelle » par « L'exposant doit présenter sa carte des marchés pour contrôle et pointage de sa présence ».

Contrôle des documents commerciaux :

- Remplacer le paragraphe par « Chaque exposant est tenu de présenter à toute réquisition des agents municipaux sa carte des marchés de la Ville de Lyon ou tout document qui arrive à échéance. Un contrôle systématique annuel sera effectué après note d'information. A défaut de présentation dans les délais impartis, il perdra le bénéfice de son emplacement ».

Art. 3.- Le présent arrêté sera applicable dès qu'il aura été procédé à sa publication et à sa transmission au représentant de l'État dans le département.

Art. 4. - M. le Directeur général des services de la Ville de Lyon est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Tout recours contre la présente décision doit être formulé auprès du tribunal administratif de Lyon dans les deux mois à partir de la décision.

Lyon, le 23 octobre 2018

L'Adjointe au Maire de Lyon
Déléguée au Commerce, à l'Artisanat
et au Développement Economique,
Fouziya BOUZERDA

Modification au Règlement Général de la Circulation - Arrêtés permanents (Délégation générale au développement urbain - Direction des déplacements urbains)

Numéro d'arrêté	Titre de l'arrêté	Objet de l'arrêté	Date de signature	Signataires	Date d'effet
2018RP34900	Interdiction d'arrêt rue de la Martinière Lyon 1er (circulation)	L'arrêt et le stationnement sur chaussée des véhicules sont interdits rue de la Martinière (1) sur la chaussée Sud, côté Sud, sur 8 mètres au droit de la place de la Paix (1), côté Nord. Toutefois, ces dispositions ne s'appliquent pas aux véhicules de transport de fonds ou de métaux précieux. Le non respect des dispositions prévues aux alinéas précédents est considéré comme très gênant au sens de l'article R.417-11 du code de la route et passible de mise en fourrière immédiate.	29/10/2018	Pierre ABADIE Vice-Président délégué à la Voirie	Date de parution au BMO
2018RP34763	Stop à l'intersection de la rue d'Ypres et de la rue Philippe de Lassalle Lyon 4ème (circulation)	A l'intersection de la rue d'Ypres (4) et de la rue Philippe de Lassalle (4), les conducteurs circulant rue d'Ypres (4) dans le sens Ouest/Est sont tenus de marquer l'arrêt à la limite de la chaussée abordée puis de céder le passage aux autres véhicules.	29/10/2018	Pierre ABADIE Vice-Président délégué à la Voirie	Date de parution au BMO
2018RP34764	Abrogation Stop rue d'Ypres et rue Philippe de Lassalle Lyon 4ème (circulation)	Considérant l'erreur de formulation du sens de circulation des véhicules concernés, il y a lieu de supprimer cette mesure : l'arrêté 2018RP34384 du 18/04/2018 portant sur la mesure Stop est abrogé.	29/10/2018	Pierre ABADIE Vice-Président délégué à la Voirie	Date de parution au BMO
2018RP35090	Réglementation d'arrêt rue Antoine Lavolette Lyon 3ème (stationnement)	L'arrêt de tous les véhicules est autorisé mais le stationnement est interdit les jours ouvrables de 7H00 à 19H00 rue Antoine Lavolette (3) côté Sud, à l'Est du n° 6 sur un emplacement de 15 mètres. Tout arrêt d'un véhicule excédant 30 mn sera considéré comme abusif au sens de l'article R.417-12 du code de la route. La durée limite est contrôlée au moyen d'un disque horaire (modèle européen). L'utilisation du disque horaire est obligatoire. Le disque est placé derrière le pare-brise de façon à être facilement consulté, sans que le personnel affecté à la surveillance de la voie publique ait à s'engager sur la chaussée. Le non respect des dispositions prévues aux alinéas précédents est considéré comme abusif et gênant au sens de l'article R.417-10 du code de la route et passible de mise en fourrière immédiate.	31/10/2018	Jean-Yves SÉCHERESSE Adjoint au Maire de Lyon	Date de parution au BMO
2018RP35045	Abrogation de stationnement quai Pierre Scize Lyon 5ème (stationnement)	Considérant les changements intervenus dans les activités riveraines, il y a lieu d'adapter la réglementation de l'arrêt et du stationnement des véhicules en supprimant une aire de livraison et de modifier le Règlement Général de la Circulation comme suit : est abrogé l'arrêté 2009RP11598 du 29 avril 2011 portant sur la mesure de réglementation d'arrêt.	31/10/2018	Jean-Yves SÉCHERESSE Adjoint au Maire de Lyon	Date de parution au BMO
2018RP35088	Interdiction d'arrêt place Bellecour Lyon 2ème (stationnement)	L'arrêt et le stationnement des véhicules sont interdits place Bellecour sur la contre-allée Est de la contre-allée Ouest, côté Ouest, en face du n° 35 sur 20 mètres. Toutefois, ces dispositions ne s'appliquent pas aux véhicules de transport public de voyageurs. Le non respect des dispositions prévues aux alinéas précédents est considéré comme gênant au sens de l'article R.417-10 du code de la route et passible de mise en fourrière immédiate.	31/10/2018	Jean-Yves SÉCHERESSE Adjoint au Maire de Lyon	Date de parution au BMO

Numéro d'arrêté	Titre de l'arrêté	Objet de l'arrêté	Date de signature	Signataires	Date d'effet
2018RP35089	Abrogation de stationnement place Bellecour Lyon 2ème (stationnement)	Considérant les changements intervenus dans les activités riveraines, il y a lieu de modifier le Règlement Général de la Circulation comme suit : est abrogé l'arrêté 2009RP03902 du 29 avril 2011 portant sur la mesure d'interdiction d'arrêt.	31/10/2018	Jean-Yves SÉCHERESSE Adjoint au Maire de Lyon	Date de parution au BMO
2018RP35091	Abrogation de stationnement rue des Archers Lyon 2ème (stationnement)	Considérant les changements intervenus dans les activités riveraines, il y a lieu de modifier le Règlement Général de la Circulation comme suit : est abrogé l'arrêté 2009RP03899 du 27 avril 2011 portant sur la mesure d'interdiction d'arrêt.	31/10/2018	Jean-Yves SÉCHERESSE Adjoint au Maire de Lyon	Date de parution au BMO
2018RP34966	Stationnement réservé rue Jeanne d'Arc Lyon 3ème (stationnement)	Les cycles ont un emplacement de stationnement réservé rue Jeanne d'Arc (3) côté Nord, à l'Est de la rue de l'Est sur un emplacement de 5 m. Le stationnement de tout autre véhicule à l'emplacement réservé est interdit. Le non respect des dispositions prévues aux alinéas précédents est considéré comme gênant au sens de l'article R.417-10 du code de la route et passible de mise en fourrière immédiate. Tout stationnement d'un véhicule excédant la durée maximale autorisée (sept jours) est considéré comme abusif au sens de l'article R.417-12 du code de la route et passible de mise en fourrière immédiate.	11/10/2018	Jean-Yves SÉCHERESSE Adjoint au Maire de Lyon	Date de parution au BMO
2018RP34967	Stationnement réservé rue Jules Verne Lyon 3ème (stationnement)	Les cycles ont un emplacement de stationnement réservé rue Jules Verne (3) côté Est, à Sud de la rue Jeanne d'Arc sur un emplacement de 5 m. Le stationnement de tout autre véhicule à l'emplacement réservé est interdit. Le non respect des dispositions prévues aux alinéas précédents est considéré comme gênant au sens de l'article R.417-10 du code de la route et passible de mise en fourrière immédiate. Tout stationnement d'un véhicule excédant la durée maximale autorisée (sept jours) est considéré comme abusif au sens de l'article R.417-12 du code de la route et passible de mise en fourrière immédiate.	11/10/2018	Jean-Yves SÉCHERESSE Adjoint au Maire de Lyon	Date de parution au BMO
2018RP34968	Stationnement réservé rue Jeanne d'Arc Lyon 3ème (stationnement)	Les deux-roues motorisés ont un emplacement de stationnement réservé rue Jeanne d'Arc (3) côté Nord, à l'Est de l'entrée charretière du n° 29, sur un emplacement de 5 m (2 arceaux motos). Le stationnement de tout autre véhicule à l'emplacement réservé est interdit. Le non respect des dispositions prévues aux alinéas précédents est considéré comme gênant au sens de l'article R.417-10 du code de la route et passible de mise en fourrière immédiate. Tout stationnement d'un véhicule excédant la durée maximale autorisée (sept jours) est considéré comme abusif au sens de l'article R.417-12 du code de la route et passible de mise en fourrière immédiate.	11/10/2018	Jean-Yves SÉCHERESSE Adjoint au Maire de Lyon	Date de parution au BMO

Le registre des arrêtés est consultable sur simple demande à la Ville de Lyon - Direction des déplacements urbains - 198, avenue Jean Jaurès - 69007 - Les jours ouvrables de 9 heures à 12 heures et de 14 heures à 17h30.

Tout recours contre lesdits arrêtés doit être formé auprès du tribunal administratif de Lyon dans les deux mois à compter de la date de parution du présent Bulletin municipal officiel (BMO) de la Ville de Lyon.

Les mesures concernant la circulation sont signées par M. Pierre Abadie, Vice-Président délégué à la voirie à la Métropole de Lyon.

Les mesures concernant le stationnement sont signées par M. Jean-Yves Sécheresse, Adjoint au Maire de Lyon.

Réglementation provisoire du stationnement des véhicules et de la circulation des véhicules et des piétons (Direction de la régulation urbaine - Service Occupation temporaire de l'espace public)

Numéro de l'arrêté	Demandeur	Objet	Réglementation	Adresse	Adresse complémentaire	Date d'effet
13069	Entreprise Technivap	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de nettoyage de ventilations de cuisine	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Place Meissonnier	sur 10 m au droit du n° 1	Le lundi 5 novembre 2018, de 13h à 18h
13070	Entreprise Géotec	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer le retrait d'une foreuse dans une zone de chantier	la circulation des véhicules sera interdite	Rue de la Bombarde	lors de la phase de présence et d'activité de l'entreprise	A partir du lundi 5 novembre 2018 jusqu'au vendredi 9 novembre 2018, de 22h à 6h
				Rue Tramassac	entre la montée du Chemin Neuf et la Rue de la Brèche	
			la circulation s'effectuera dans le sens Ouest-Est et sous un régime d'alternat manuel	Rue de la Bombarde	Rue de la bombarde	
			le stationnement des véhicules du demandeur sera autorisé	Place Paul Duquaire	au droit du palais de justice	
13071	Entreprise Deluermoz	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la mise en place d'un périmètre de sécurité	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue Diderot	au droit des n° 2 et n° 4	A partir du lundi 5 novembre 2018 jusqu'au vendredi 9 novembre 2018
13072	Entreprise Cireme	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la mise en place d'une emprise de chantier	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue d'Alsace Lorraine	sur 5 m, au droit du n° 13	A partir du jeudi 1 novembre 2018 jusqu'au jeudi 22 novembre 2018
13073	Entreprise Folghera et Belay	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la mise en place d'une emprise de chantier	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Boulevard des Castors	sur 13 mètres, au droit de l'immeuble situé au n° 52	A partir du mercredi 31 octobre 2018 jusqu'au jeudi 29 novembre 2018
13074	Entreprise Renov Confort	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la mise en place d'un dépôt de matériaux	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue Pierre Bonnaud	côté impair, sur 20 m au droit du n° 61	A partir du vendredi 2 novembre 2018 jusqu'au vendredi 16 novembre 2018

Numéro de l'arrêté	Demandeur	Objet	Réglementation	Adresse	Adresse complémentaire	Date d'effet
13075	Entreprise Sogea	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la mise en place d'un réseau d'assainissement	la circulation des riverains s'effectuera à double sens	Rue Stéphane Coignet	entre la rue Fabia et l'avenue Paul Santy	A partir du vendredi 2 novembre 2018 jusqu'au vendredi 9 novembre 2018
			la circulation des véhicules sera interdite			
			la vitesse des véhicules sera limitée à 30km/h			
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant			
			les véhicules circulant dans le sens Nord/ Sud devront marquer l'arrêt de sécurité «STOP»			
13076	Entreprise Asd Bat	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la pose d'une benne	la pose de la benne du demandeur sera autorisée	Quai Pierre Scize	sur 5 m au droit du n° 79	Le vendredi 2 novembre 2018, de 7h à 19h
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant		sur 15 m au droit du n° 79	
13077	Entreprise Bourgeois	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la mise en place d'une base de vie	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue Chavanne	sur 5 m en face du n° 2	A partir du lundi 5 novembre 2018 jusqu'au vendredi 9 novembre 2018
13078	Entreprise Bertrand Duron Constructeur	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la mise en place d'un dépôt de matériaux	la circulation des piétons s'effectuera sur un trottoir réduit	Cours Général Giraud	sur 22 m, au droit du n° 6	A partir du samedi 3 novembre 2018 jusqu'au lundi 3 décembre 2018
			l'accès, la circulation et la mise en place du dépôt de matériaux du demandeur seront autorisés		sur 22 m, sur le trottoir situé au droit du n° 6	
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant		sur 22 m, sur le trottoir situé au droit du n° 6	

Numéro de l'arrêté	Demandeur	Objet	Réglementation	Adresse	Adresse complémentaire	Date d'effet
13079	Entreprise Sovilec	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la pose d'une enseigne à l'aide d'une nacelle	la nacelle de l'entreprise Solivec sera autorisée à stationner et circuler	Route de Vienne	trottoir impair, entre le n° 3 et la rue Garibaldi	A partir du lundi 5 novembre 2018 jusqu'au vendredi 9 novembre 2018
				Rue Garibaldi	trottoir est, entre la route de Vienne et la rue Camille Roy	
				Rue Camille Roy	trottoir pair, entre le n° 42 et la rue Garibaldi	
			un cheminement piétons de 1,40 m sera maintenu le long de l'emprise chantier	Rue Garibaldi	trottoir est, entre la route de Vienne et la rue Camille Roy	
				Route de Vienne	trottoir impair, entre le n° 3 et la rue Garibaldi	
				Rue Camille Roy	trottoir pair, entre le n° 42 et la rue Garibaldi	
13080	Entreprise Ert	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de tirage de câbles dans une chambre télécom sur chaussée	la circulation des véhicules sera interdite	Rue Paul Bert	sens est/ouest, entre la rue Maurice Flandin et la rue de la Villette	A partir du mardi 6 novembre 2018 jusqu'au jeudi 8 novembre 2018, de 0h30 à 5h
13081	Entreprise Slpib	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement d'opérations de manutentions	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue de Savoie	sur 15 m, en face du n° 10	A partir du lundi 5 novembre 2018 jusqu'au mercredi 7 novembre 2018
13082	La Métropole de Lyon - Direction de la voirie et des entreprises adjudicataires des marchés	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de réfection de tranchées	la circulation des riverains s'effectuera à double sens	Rue Sainte Catherine	entre la rue Sainte Marie des Terreaux et la rue Romarin, lors de la fermeture de la rue Romarin, entre la rue Sainte Catherine et la rue Désirée	A partir du lundi 5 novembre 2018 jusqu'au lundi 3 décembre 2018
				Rue Puits Gaillot	entre la place de la Comédie et la rue Romarin	
			la circulation des riverains s'effectuera à double sens	Rue Romarin	entre la place des Terreaux et la rue Désirée	
				Rue Puits Gaillot	entre la place de la Comédie et la rue Romarin	
			la circulation des véhicules sera interdite	Rue Romarin	entre la place des Terreaux et la rue Désirée	
				Rue Sainte Catherine	entre la rue Sainte Marie des Terreaux et la rue Romarin, lors de la fermeture de la rue Romarin, entre la rue Sainte Catherine et la rue Désirée	
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue Puits Gaillot	entre la place de la Comédie et la rue Romarin	
				Rue Romarin	entre la place des Terreaux et la rue Désirée	

Numéro de l'arrêté	Demandeur	Objet	Réglementation	Adresse	Adresse complémentaire	Date d'effet
13083	Entreprise Engie Inéo	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux pour le compte de RTE	le stationnement sera interdit gênant, au fur et à mesure de l'avancement du chantier	Quai Tilsitt	entre la rue Clotilde Bizolon et le quai Maréchal Joffre	A partir du samedi 3 novembre 2018 jusqu'au vendredi 16 novembre 2018
13084	La Métropole de Lyon - Direction de la voirie et des entreprises adjudicataires des marchés	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de réfection de tranchées	la circulation des riverains s'effectuera à double sens	Rue Puits Gaillot	entre la place de la Comédie et la rue Romarin	Les lundi 10 décembre 2018 et mardi 11 décembre 2018
				Rue Romarin	entre la place des Terreaux et la rue Désirée	
				Rue Sainte Catherine	entre la rue Sainte Marie des Terreaux et la rue romarin, lors de la fermeture de la rue Romarin, entre la rue Sainte Catherine et la rue Désirée	
			la circulation des véhicules sera interdite	Rue Puits Gaillot	entre la place de la Comédie et la rue Romarin	
				Rue Romarin	entre la place des Terreaux et la rue Désirée	
				Rue Sainte Catherine	entre la rue Sainte Marie des Terreaux et la rue Romarin, lors de la fermeture de la rue Romarin, entre la rue Sainte Catherine et la rue Désirée	
le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue Romarin	entre la place des Terreaux et la rue Désirée				
13085	Entreprise Naxo	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la mise en place d'un périmètre de sécurité	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue Feuillat	côté impair, sur 35 m au droit du n° 49	A partir du mardi 30 octobre 2018 jusqu'au lundi 5 novembre 2018
13086	Entreprise Legros Tp	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux sur réseau d'assainissement	la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite	Rue Waldeck Rousseau	des deux côtés de la chaussée, entre le n° 60 et 64	A partir du mercredi 31 octobre 2018 jusqu'au jeudi 15 novembre 2018
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant			

Numéro de l'arrêté	Demandeur	Objet	Réglementation	Adresse	Adresse complémentaire	Date d'effet	
13087	Entreprise Serpollet	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux pour le compte de RTE	la circulation des véhicules s'effectuera à double sens	Avenue Lacassagne	entre la rue du Dauphiné et la rue Feuillat	A partir du lundi 5 novembre 2018 jusqu'au jeudi 8 novembre 2018, de 21h à 5h	
			la circulation des véhicules sera interdite	Rue du Dauphiné	sens est/ouest, entre la rue Villebois Mareuil et l'avenue Lacassagne		
				Rue du Dauphiné	sens est/ouest, entre la rue Villebois Mareuil et l'avenue Lacassagne		
			la circulation des véhicules sera réduite au fur et à mesure de l'avancement du chantier	Avenue Lacassagne	entre la rue du Dauphiné et la rue Feuillat		entre le n° 45 et la rue du Dauphiné
			le stationnement sera interdit gênant, au fur et à mesure de l'avancement du chantier	Rue du Dauphiné	entre l'avenue Lacassagne et la rue Saint Philippe		
				Avenue Lacassagne	entre le n° 45 et la rue Feuillat		
				Rue du Dauphiné	entre le n° 86 et la rue du Professeur Paul Sisley		entre l'avenue Lacassagne et la rue Saint Philippe
13088	Entreprise Chosset et Luchessa	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux d'entretien d'immeuble à l'aide d'une nacelle	le véhicule de l'entreprise Chosset et Luchessa sera autorisé à stationner	Rue Marietton	trottoir sud, au droit du n° 93	Le mercredi 31 octobre 2018	
			un cheminement piétons sera maintenu le long de l'emprise chantier				
13089	Entreprise Derichebourg	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement d'opérations de nettoyage de la chaussée au droit de l'entreprise Sanofi	la circulation des piétons sera gérée par du personnel de l'entreprise, au droit du véhicule de nettoyage	Espace Henry Vallée	au droit du n° 14	Le vendredi 2 novembre 2018, de 6h à 15h	
			la circulation des véhicules s'effectuera alternativement sur une chaussée réduite et sera gérée par du personnel équipé de piquets K10 en fonction des besoins et la configuration de la chaussée	Boulevard Jules Carteret	au droit des n° 19/21 et n° 23		
				Espace Henry Vallée	au droit du n° 14		
			la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite	Boulevard Jules Carteret	au droit des n° 19/21 et n° 23		
				Espace Henry Vallée	au droit du n° 14		
			la vitesse des véhicules sera limitée à 30km/h	Boulevard Jules Carteret	au droit des n° 19/21 et n° 23		

Numéro de l'arrêté	Demandeur	Objet	Réglementation	Adresse	Adresse complémentaire	Date d'effet
13090	Entreprise Essence Ciel Lyon	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux d'entretien d'immeuble à l'aide d'une nacelle	la circulation des piétons sera gérée par du personnel de l'entreprise chargée de l'exécution des travaux	Rue du Bourbonnais	trottoir nord, sur 40 m au droit du n° 20	Le lundi 5 novembre 2018, de 9h à 17h
			la circulation des véhicules sera interdite		sur 40 m au droit du n° 20	
			la piste cyclable sera interdite		sens ouest/est, entre la rue Jouffroy d'Abbans et la rue Sergent Michel Berthet	
			la vitesse des véhicules sera limitée à 30km/h		sur 40 m au droit du n° 20	
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant		des deux côtés de la chaussée, sur 40 m au droit du n° 20	
13091	Entreprise Espace et Fonction	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la mise en place d'un dépôt de matériaux	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue Vendôme	côté pair sur 20 m au droit du n° 208	A partir du lundi 5 novembre 2018 jusqu'au mercredi 5 décembre 2018
13092	Entreprise Champagne Façades	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la mise en place d'une roulotte de chantier	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue Philibert Roussy	sur 3 m, au droit de l'immeuble situé au n° 14	A partir du lundi 5 novembre 2018 jusqu'au mardi 4 décembre 2018
13093	L'Opéra national de Lyon	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le stationnement d'un camion traiteur	l'accès et le stationnement de deux véhicules immatriculés CV 248 DN et DJ 122 XA seront autorisés	Place Louis Pradel	sur la contre-allée, le long de l'Opéra	A partir du jeudi 8 novembre 2018, 14h30, jusqu'au vendredi 9 novembre 2018, 1h
13094	Entreprise Ikken	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de nettoyage de ventilation de cuisine	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue du Plâtre	sur 15 m au droit du n° 8	Le lundi 5 novembre 2018, de 13h à 17h
13095	Entreprise Champagne Façades	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la mise en place d'une base de vie	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue du Lieutenant Colonel Prévost	sur 7 m, au droit de l'immeuble situé au n° 62	A partir du lundi 5 novembre 2018 jusqu'au mercredi 5 décembre 2018
13096	La Ville de Lyon - Direction des espaces verts	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement d'opérations de manutentions	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue Chazière	côté impair, entre le n° 49 et le n° 51	A partir du mardi 6 novembre 2018 jusqu'au mercredi 7 novembre 2018, de 7h à 17h
13097	La Ville de Lyon - Direction des espaces verts et l'entreprise Peix	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la mise en place d'une roulotte de chantier	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue de Cuire	sur 20 m, au droit de l'immeuble situé au n° 69	A partir du mercredi 7 novembre 2018 jusqu'au jeudi 6 décembre 2018

Numéro de l'arrêté	Demandeur	Objet	Réglementation	Adresse	Adresse complémentaire	Date d'effet
13098	Entreprise Cpb	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux en hauteur avec une nacelle élévatrice de personne	la circulation des piétons s'effectuera sur un trottoir réduit l'accès et le stationnement du véhicule du demandeur seront autorisés	Avenue Thiers	sur le trottoir au droit des façades des n° 168 et 170	Le mardi 6 novembre 2018, de 9h à 16h
13099	Entreprise Ivanor	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement du Supercross de Lyon au Palais des sports	des installations seront autorisées	Place Henri Cochet		A partir du mercredi 21 novembre 2018, 8h, jusqu'au lundi 26 novembre 2018, 19h
13100	Entreprise Free Infrastructure	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux pour le compte de l'opérateur de Télécoms Free	la circulation des véhicules s'effectuera alternativement sur une chaussée réduite et sera gérée par panneaux B15 et C18	Rue des Chevaucheurs	sur 10 m, au droit de la trappe d'accès à la chambre d'un réseau de télécom, située au droit du n° 54	Le jeudi 8 novembre 2018, de 9h à 13h
13101	Entreprise Hera	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de curage d'égout	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue Ferrandière	côté pair, sur 10 m au droit du n° 36	Le jeudi 15 novembre 2018, de 8h à 17h
13102	Entreprise Mtp	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux d'Enedis	la circulation des piétons sera interdite la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue de la Quarantaine	sur le trottoir situé au droit du n° 14, lors des phases de présence et d'activité de l'entreprise sur 20 m, au droit du n° 14, lors des phases de présence et d'activité de l'entreprise des deux côtés de la chaussée, sur 10 m de part et d'autre du n° 14, zone de livraison comprise	A partir du jeudi 8 novembre 2018 jusqu'au vendredi 16 novembre 2018
13103	Entreprise Les Charpentiers d'aujourd'hui	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la mise en place d'une benne	la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite la pose de la benne du demandeur sera autorisée sur la chaussée le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue des Basses Verrières	sur 5 m au droit du n° 24 sur 15 m en face du n° 24	A partir du mercredi 7 novembre 2018, 7h, jusqu'au jeudi 8 novembre 2018, 19h
13104	Entreprise Sogea	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux sur le réseau d'eau	la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Place Eugène Wernert	au droit du n° 6	A partir du jeudi 8 novembre 2018 jusqu'au mardi 13 novembre 2018
13105	Entreprise Free Infrastructure	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux pour le compte de l'opérateur de télécoms Free	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue Imbert Colomès	au droit des n° 11 et n° 13	Le vendredi 9 novembre 2018, de 9h à 17h

Numéro de l'arrêté	Demandeur	Objet	Réglementation	Adresse	Adresse complémentaire	Date d'effet
13106	Entreprise Certa Toiture	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la mise en place d'une emprise de chantier	la mise en place de l'emprise de chantier du demandeur sera autorisée	Rue Burdeau	sur 6 m au droit du n° 22/24	A partir du mercredi 7 novembre 2018 jusqu'au vendredi 7 décembre 2018
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant		sur 10 m au droit du n° 22/24	
13107	Entreprise Peix	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la mise en place d'une emprise de chantier	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue Imbert Colomès	sur 15 m au droit du n° 19	A partir du lundi 5 novembre 2018 jusqu'au lundi 12 novembre 2018
13108	Entreprise Sncpt	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de remplacement de trappe Télécom	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue Commandant Faurax	sur 15 m au droit de l'immeuble situé au n° 22	A partir du jeudi 8 novembre 2018 jusqu'au vendredi 16 novembre 2018
13109	Entreprise Ferréol	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la mise en place d'une emprise de chantier	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Place Tobie Robatel	sur 4 m au droit du n° 11	A partir du jeudi 8 novembre 2018 jusqu'au samedi 8 décembre 2018
13110	Entreprise Rivière	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la mise en place d'un dépôt de matériaux	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue de la Quarantaine	sur 10 m, au droit du n° 12	A partir du vendredi 9 novembre 2018 jusqu'au dimanche 9 décembre 2018
13111	Entreprise Bourgeois	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la mise en place d'une base de vie	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue Chavanne	sur 5 m en face du n° 2	A partir du lundi 5 novembre 2018 jusqu'au vendredi 9 novembre 2018
13112	Entreprise Plomberie Semoun	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la pose d'une benne	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue Bossuet	sur 15 m, au droit de l'immeuble situé au n° 122	Le vendredi 9 novembre 2018, de 7h à 19h
13113	Entreprise Jacquet	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la mise en place d'un dépôt de matériaux	la mise en place d'une base de vie sera autorisée	Rue du Vieil Renversé	sur 6 m à l'ouest de la rue du Doyenné	A partir du jeudi 8 novembre 2018 jusqu'au samedi 8 juin 2019
			l'accès, la circulation et le stationnement des véhicules du demandeur seront autorisés	Rue Saint Georges	pour accéder au n° 10 du lundi au samedi de 07h00 à 19h00	
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant		sur 5 m en face du n° 50	
13114	Entreprise Serpollet	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de branchement d'Enedis	la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite	Rue d'Inkermann	sur 15 m, de part et d'autre de l'immeuble situé au n° 80	A partir du vendredi 9 novembre 2018 jusqu'au vendredi 23 novembre 2018
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant		des deux côtés de la chaussée, sur 15 m de part et d'autre de l'immeuble situé au n° 80	

Numéro de l'arrêté	Demandeur	Objet	Réglementation	Adresse	Adresse complémentaire	Date d'effet	
13115	Entreprise Rampa	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux d'assainissement	la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue de l'Annonciade	au droit des n° 4 et 6	A partir du jeudi 8 novembre 2018 jusqu'au vendredi 16 novembre 2018	
13116	Entreprise MdtP	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux sur le réseau d'eau	la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite	Boulevard Stalingrad	entre la voie Stalingrad Vitton et le cours Vitton	A partir du vendredi 9 novembre 2018 jusqu'au vendredi 21 décembre 2018	
				Rue Tronchet	entre le boulevard Stalingrad et le boulevard Anatole France		
			la vitesse des véhicules sera limitée à 30km/h	Boulevard Stalingrad	entre la voie nouvelle Stalingrad Vitton et le cours Vitton		
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue Tronchet	des deux côtés de la chaussée, entre le boulevard Stalingrad et le boulevard Anatole France		
			Boulevard Stalingrad	des deux côtés de la chaussée, entre la voie Stalingrad Vitton et le cours Vitton			
13117	Association Dem'ailoj	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement d'opérations de manutentions	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue Salomon Reinach	côté pair sur 10 m au droit n° 6	Le jeudi 8 novembre 2018	
13118	Entreprise Mtp	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux pour le compte d'Enedis	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue de la Charité	côté impair sur 20 m au droit du n° 53	A partir du lundi 12 novembre 2018 jusqu'au lundi 19 novembre 2018, de 7h30 à 16h30	
13119	Entreprise Mercier Lavault	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement d'opérations de manutentions à l'aide d'une grue auxiliaire	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Avenue Félix Faure	sur 20 m, en face du n° 28	Le jeudi 8 novembre 2018	
						Les lundi 12 novembre 2018 et mardi 13 novembre 2018	
13120	Association Dem'ailoj	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement d'opérations de manutentions	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue Victor Lagrange	côté impair, sur 10 m au droit du n° 9	Le jeudi 8 novembre 2018	
13121	Entreprise Lafont Rhône Alpes Levage	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de levage	la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite	Cours Lafayette	entre la rue Boileau et le n° 107	Le vendredi 9 novembre 2018, de 9h à 16h	
				Rue de Bonnel	voie nord, entre le n° 100 et les halles Paul Bocuse		
			l'accès et le stationnement seront autorisés			entre le n° 100 et les halles Paul Bocuse	Le vendredi 9 novembre 2018
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Cours Lafayette	sur 20 m, emplacements de desserte et Gig-Cic situés au droit des halles Paul Bocuse		
	Rue de Bonnel	sur 20 m, emplacement de desserte situé au droit des halles Paul Bocuse					

Numéro de l'arrêté	Demandeur	Objet	Réglementation	Adresse	Adresse complémentaire	Date d'effet
13122	La Métropole de Lyon - Direction de l'eau	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de curage d'égout	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue Duguesclin	des deux côtés, entre le n° 249 et la rue Verlet Hanus côté impair, entre le n° 261 et la rue Paul Bert	A partir du lundi 12 novembre 2018 jusqu'au vendredi 16 novembre 2018, de 12h à 17h
13123	Entreprise Paget Menuiserie	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de pose de volets roulants à l'aide d'une nacelle	la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue de l'Espérance	sur 60 m, au droit du n° 20 des deux côtés, sur 60 m au droit du n° 20	A partir du lundi 12 novembre 2018 jusqu'au jeudi 15 novembre 2018
13124	Entreprise Actua Drone	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement d'une prise de vue à l'aide d'un drone	la circulation des piétons sera interdite dans le périmètre balisé et matérialisé par le demandeur	Place Jean Jaurès		Les mardi 6 novembre 2018 et mercredi 7 novembre 2018, de 10h à 14h
13125	La Préfecture et la Direction départementale de la sécurité publique	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement d'une cérémonie d'installation du nouveau préfet	la circulation des véhicules sera interdite à la diligence des services de police	Place Bellecour	chaussée nord	Le mardi 6 novembre 2018, de 14h30 à 16h
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue Gasparin	entre la rue Archers et la place Bellecour entre la rue Simon Maupin et la place Bellecour y compris l'emplacement réservé aux cycles	
13126	Entreprise Kone	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la mise en place d'un dépôt de matériaux	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue Feuillat	sur 10 m, au droit du n° 38	A partir du lundi 12 novembre 2018 jusqu'au mercredi 12 décembre 2018
13127	Entreprise Mltm	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la mise en place d'un périmètre de sécurité	la circulation des piétons sera interdite	Route de Genas	trottoir pair, sur 30 m au droit du n° 234	Le mercredi 14 novembre 2018, de 7h à 18h
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant		côté pair, sur 30 m au droit du n° 234	
13128	Entreprise Rhône Forez Paysages	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux d'élagage	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue Bonnard	sur 20 m, au droit du n° 48	A partir du mercredi 14 novembre 2018 jusqu'au vendredi 16 novembre 2018
13129	Entreprise René Collet	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux pour le compte de la Métropole de Lyon - Direction de l'eau	la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite	Rue Laurencin	entre le n° 8 et le n° 14	A partir du mercredi 14 novembre 2018 jusqu'au vendredi 23 novembre 2018, de 7h30 à 16h30
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant		côté pair, entre le n° 8 et le n° 14	

Numéro de l'arrêté	Demandeur	Objet	Réglementation	Adresse	Adresse complémentaire	Date d'effet
13130	Entreprise Prod	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement d'un salon à l'Embarcadère	les installations et le stationnement d'un foodtruck seront autorisés	Quai Rambaud	sur la promenade, au droit du n° 13 bis	A partir du jeudi 22 novembre 2018, 9h, jusqu'au dimanche 25 novembre 2018, 23h
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant		sur 60 mètres, au droit du n° 13 bis	A partir du vendredi 23 novembre 2018, 6h, jusqu'au dimanche 25 novembre 2018, 22h
13131	Entreprise Servimo	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de curage d'égout	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue Mercière	côté impair, sur 10 m au droit du n° 7	Le mercredi 14 novembre 2018, de 8h à 16h
13132	L'établissement The Gastronomie House	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement du 5ème anniversaire de la boutique	l'installation d'une tente 8x4 sera autorisée sur le trottoir	Cours de la liberté	au droit du n° 62	A partir du jeudi 13 décembre 2018, 9h, jusqu'au samedi 15 décembre 2018, 20h30
13133	La Ville de Lyon - Bibliothèque municipale	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement d'opérations de manutentions	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue Duguesclin	sur 20 m, au droit du n° 246	Les mercredi 14 novembre 2018 et mercredi 21 novembre 2018, de 13h à 19h
13134	Entreprise Groupe Leaders League	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement de la 2ème édition des Victoires des Leaders du Capital Humain	l'accès et le stationnement de deux véhicules d'exposition seront autorisés	Place de la Bourse	au droit de la Chambre de commerce et d'industrie	Le jeudi 13 décembre 2018, de 13h30 à 23h
13135	Entreprise Altimaître	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux en façades sur cordes	la circulation des piétons sera interdite	Rue des Quatre Chapeaux	trottoir impair, sur 10 m au droit du n° 9	Les jeudi 15 novembre 2018 et vendredi 16 novembre 2018, de 7h à 17h
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant		côté pair, sur 15 m en face du n° 9	
13136	Entreprise Servimo	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de curage d'égout	la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite	Rue Grenette	sur 10 m, au droit du n° 41	Le vendredi 16 novembre 2018, de 9h à 16h
			le stationnement des véhicules du demandeur sera autorisé sur chaussée			
13137	Entreprise Coiro	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de branchement de gaz	la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite	Rue Ferdinand Buisson	sur 30 m, au droit du n° 127	A partir du lundi 19 novembre 2018 jusqu'au vendredi 30 novembre 2018, de 7h30 à 16h30
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant		des deux côtés, sur 30 m au droit du n° 127	

Numéro de l'arrêté	Demandeur	Objet	Réglementation	Adresse	Adresse complémentaire	Date d'effet
13138	Entreprise Gauthy	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux pour le compte de GRDF	la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite le stationnement des véhicules du demandeur sera autorisé	Quai Perrache	sur le trottoir, sous le pont autoroutier de l'autoroute A7	A partir du lundi 19 novembre 2018 jusqu'au vendredi 7 décembre 2018
13139	Entreprise Coiro	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux pour le compte de GRDF	le stationnement des véhicules du demandeur sera autorisé sur le trottoir le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Cours Richard Vitton	au droit de la place de la Renaissance	A partir du lundi 19 novembre 2018 jusqu'au jeudi 29 novembre 2018
13140	Entreprise Gauthy	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la mise en place d'un réseau gaz	la circulation des véhicules autorisés sera interrompue à l'avancée du chantier et en fonction de la position de la canalisation de gaz la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite la vitesse des véhicules sera limitée à 30km/h le stationnement des véhicules sera interdit gênant le stationnement sera autorisé pour un véhicule de chantier	Rue Paul Cazeneuve	voie ouest et voie centrale, entre l'avenue Berthelot et le n° 20 entre l'avenue Berthelot et le n° 20 côté pair, entre l'avenue Berthelot et le n° 20 trottoir ouest, sur 30 m au sud de l'avenue Berthelot	A partir du lundi 12 novembre 2018 jusqu'au vendredi 30 novembre 2018
13141	Groupement des associations et élus étudiants de Lyon indépendants et solidaires	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement du village Téléthon	des animations seront autorisées des installations seront autorisées	Place de la République	nord	Le samedi 24 novembre 2018, de 8h30 à 19h Le mercredi 21 novembre 2018, de 6h30 à 21h
13142	Entreprises Le Sens Propre - Akesa	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux d'entretien d'immeuble à l'aide d'une nacelle	la circulation des piétons sera interdite la piste cyclable sera interdite le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue de la Claire	trottoir sud, entre le n° 13 et le n° 15 sens ouest/est, entre la rue Transversale et la rue de Saint Cyr côté impair, entre le n° 13 et le n° 15	A partir du mardi 13 novembre 2018 jusqu'au jeudi 15 novembre 2018
13143	Entreprise Carlance	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la pose d'une benne	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue Chevreul	côté pair, sur 15 m au droit du n° 58	Le mardi 13 novembre 2018

Numéro de l'arrêté	Demandeur	Objet	Réglementation	Adresse	Adresse complémentaire	Date d'effet
13144	Entreprise Quadric	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer l'inspection détaillée de la trémie	la circulation des véhicules sera réduite au fur et à mesure de l'avancement du chantier la vitesse des véhicules sera limitée à 30km/h	Quai Jaÿr	sous la trémie située entre la place du Port Mouton et la rue Roquette	A partir du mercredi 14 novembre 2018 jusqu'au vendredi 16 novembre 2018, de 9h à 16h
13145	Entreprise La Boutique Ylle	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement du premier anniversaire de la boutique	des animations seront autorisées	Rue Sainte Hélène	au droit du n° 16	Le jeudi 29 novembre 2018, de 18h à 19h30
			des installations seront autorisées			Le jeudi 29 novembre 2018, de 17h à 20h
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant			au droit du n° 16 sur les emplacements réservés aux livraisons
13146	Entreprise Se Levage	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement d'opérations de levage à l'aide d'une grue avec un bras auxiliaire	la circulation des piétons sera interdite	Rue des Hérideaux	trottoir nord, entre la rue Audibert Lavirotte et la rue Saint Gervais	Le lundi 19 novembre 2018
			la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite		entre la rue Audibert Lavirotte et la rue Saint Gervais	
			la vitesse des véhicules sera limitée à 30km/h		côté impair, entre la rue Audibert Lavirotte et la rue Saint Gervais	
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant			
13147	La Métropole de Lyon - Direction de l'eau	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de curage d'égout	la circulation des riverains s'effectuera à double sens en alternance	Rue de la Sparterie	entre la rue Antoine Laborde et la rue du Four à Chaux	A partir du lundi 19 novembre 2018 jusqu'au vendredi 23 novembre 2018, de 7h à 11h
				Rue de la Martinique		
			la circulation des véhicules sera interdite en alternance	Rue de la Sparterie		
				Rue de la Martinique		
		les véhicules circulant dans le sens Sud/Nord seront gérés par du personnel de l'entreprise et devront marquer l'arrêt de sécurité STOP	Rue de la Sparterie	au débouché sur la rue Antoine Laborde		
13148	Entreprise Rte	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le stationnement d'un véhicule du don du sang	le stationnement sera interdit gênant, au fur et à mesure de l'avancement du chantier	Rue Crépet	côté sud, entre le boulevard Yves Farges et la rue Félix Brun	Le lundi 19 novembre 2018
13149	Entreprise Creb Construction Rénovation	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la mise en place d'un dépôt de matériaux	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue de Condé	sur 3 m, en face du n° 48	A partir du vendredi 2 novembre 2018 jusqu'au mardi 27 novembre 2018
					sur 10 m au droit du n° 42	

Numéro de l'arrêté	Demandeur	Objet	Réglementation	Adresse	Adresse complémentaire	Date d'effet
13150	Entreprise Constructel	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux dans une chambre Télécom	la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite	Cours Richard Vitton	sur 15 m, au droit du n° 80	A partir du vendredi 2 novembre 2018 jusqu'au vendredi 9 novembre 2018, de 22h à 5h
13151	Entreprise Colas	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux d'aménagement de la voirie pour le compte de la SPL Confluence	la circulation des véhicules s'effectuera alternativement sur une chaussée réduite et sera réglée par des feux tricolores temporaires type «KR11»	Quai Perrache	entre la rue Emile Duployé et la rue Nivière-Chol	A partir du vendredi 2 novembre 2018 jusqu'au vendredi 9 novembre 2018, de 9h à 16h
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant		des deux côtés, entre la rue Emile Duployé et la rue Nivière-Chol	A partir du vendredi 2 novembre 2018 jusqu'au vendredi 9 novembre 2018, de 7h à 18h
13152	Entreprise Albertazzi	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux Enedis	la circulation des véhicules sera interdite	Rue Puits Gaillot	entre la place de la Comédie et la place des Terreaux	A partir du samedi 3 novembre 2018 jusqu'au vendredi 9 novembre 2018
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant		sur la zone de desserte située au droit du n°5	
13153	Entreprise Ikken	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de canalisation	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Avenue Jean Jaurès	côté impair, sur 15 m au droit du n° 283	Le mardi 6 novembre 2018
13154	Entreprise Champagne Façades	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la mise en place d'une base de vie	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue Robert	sur 7 m, au droit de l'immeuble situé au n° 30	A partir du lundi 5 novembre 2018 jusqu'au mercredi 5 décembre 2018
13155	Entreprise Serpollet	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux d'Enedis	la circulation des riverains s'effectuera à double sens	Montée des Génovéfains	entre le chemin de Choulans et l'avenue de la Première Division de la France Libre, lors des phases de présence et d'activité de l'entreprise	A partir du lundi 12 novembre 2018 jusqu'au vendredi 23 novembre 2018, de 7h30 à 16h30
			la circulation des véhicules s'effectuera alternativement sur une chaussée réduite et sera réglée par des feux tricolores temporaires type «KR11»	Chemin de Choulans	chemin de Choulans, sur 50 m, au droit du n° 130, lors des phases de présence et d'activité de l'entreprise	A partir du lundi 5 novembre 2018 jusqu'au vendredi 16 novembre 2018, de 8h30 à 16h30
			la circulation des véhicules sera interdite	Montée des Génovéfains	entre le chemin de Choulans et l'avenue de la Première Division de la France Libre, lors des phases de présence et d'activité de l'entreprise	A partir du lundi 12 novembre 2018 jusqu'au vendredi 23 novembre 2018, de 7h30 à 16h30

Numéro de l'arrêté	Demandeur	Objet	Réglementation	Adresse	Adresse complémentaire	Date d'effet
13156	Entreprise Lyon Levage	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer une opération de levage avec une grue automotrice de type MK 88	la circulation des piétons sera interdite	Rue Chavanne	sur le trottoir situé entre le n° 4 et la rue Paul Chenavard	Le lundi 5 novembre 2018, de 7h à 17h
			la circulation des véhicules sera interdite		entre la rue Longue et la rue Paul Chenavard	
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant		des deux côtés de la chaussée, entre la rue Longue et la rue Paul Chenavard	
13157	Entreprise Gcc	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux du centre commercial de la Part Dieu	la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite	Rue Servient	sur 50 m à l'ouest de la tenue du centre commercial	A partir du mercredi 31 octobre 2018 jusqu'au vendredi 16 novembre 2018
			la vitesse des véhicules sera limitée à 30km/h		sous la trémie du centre commercial	
13158	Entreprise Maia Sonnier	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la mise en place d'une roulotte de chantier	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue Bellecombe	côté ouest, sur 20 m au nord de la rue Riboud	A partir du lundi 5 novembre 2018 jusqu'au vendredi 7 décembre 2018
13159	Entreprise Maia Sonnier	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux d'aménagement de la voirie	le stationnement des véhicules du demandeur sera autorisé	Rue de la Vilette	sur le parvis piéton, entre l'entrée de la gare de la Part Dieu côté Vilette et la station du tramway	A partir du lundi 5 novembre 2018 jusqu'au vendredi 7 décembre 2018
13160	Entreprise Sogea Rhône Alpes	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la mise en place d'un réseau de chauffage urbain sous les structures de l'ouvrage d'art du Pont Pasteur	la circulation des piétons sera interdite sauf accès bas-port sens Est / Ouest	Pont Pasteur	trottoir nord	A partir du mercredi 31 octobre 2018 jusqu'au samedi 17 novembre 2018
			la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite		entre l'avenue Leclerc et le quai Perrache (2 voies de circulation seront matérialisées dans chaque sens de circulation durant toute la durée d'intervention de l'entreprise)	
			la vitesse des véhicules sera limitée à 30km/h			
13161	Entreprise Fourneyron Tp	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux Bouygues Télécom	la circulation des véhicules s'effectuera alternativement sur une chaussée réduite et sera gérée par panneaux B15 et C18	Rue de la République	dans le carrefour avec la rue Joseph Serlin, lors des phases de présence et d'activité de l'entreprise	A partir du jeudi 1 novembre 2018, 7h30, jusqu'au lundi 5 novembre 2018, 17h30
			la circulation des véhicules s'effectuera alternativement sur une chaussée réduite et sera réglée par des feux tricolores temporaires type «KR11»			
			la mise en place d'un périmètre de sécurité sur la chaussée sera autorisée		dans le carrefour avec la rue Joseph Serlin	

Numéro de l'arrêté	Demandeur	Objet	Réglementation	Adresse	Adresse complémentaire	Date d'effet
13162	Entreprise Sncpt	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la mise en place d'un réseau de chauffage urbain	la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite	Rue André Bollier	entre la rue Michel Félizat et l'allée de Fontenay	A partir du vendredi 2 novembre 2018 jusqu'au vendredi 9 novembre 2018
			la circulation des véhicules sera interdite		sens est/ouest, entre la rue Michel Félizat et l'allée de Fontenay	
			la vitesse des véhicules sera limitée à 30km/h		entre la rue Michel Félizat et l'allée de Fontenay	A partir du vendredi 2 novembre 2018 jusqu'au vendredi 9 novembre 2018
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant		côté pair, entre l'allée de Fontenay et la rue Michel Félizat	
			l'intervention de l'entreprise SNCTP s'effectuera hors périmètre vigipirate		au droit de l'école internationale privée «Le petit monde» située au n° 89	
13163	Entreprise Chanard Sas	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux d'entretien d'immeuble avec une nacelle	la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite	Avenue Leclerc	contre-allée est, entre le n° 11 et la rue Victor Lagrange	A partir du lundi 5 novembre 2018 jusqu'au vendredi 9 novembre 2018
			la nacelle de l'entreprise Chanard sera autorisée dans l'emprise chantier de l'entreprise Perrier			
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant			
13164	L'Opéra national de Lyon	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement d'un spectacle	l'accès et le stationnement du véhicule immatriculé EX 938 AL	Place Louis Pradel	contre-allée le long de l'Opéra	A partir du lundi 5 novembre 2018, 10h, jusqu'au mercredi 7 novembre 2018, 10h
13165	Entreprise Tarvel	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux d'élague	le stationnement sera interdit gênant, au fur et à mesure de l'avancement du chantier	Rue Béchevelin	côté est, entre la rue Gilbert Dru et la rue des Trois Rois	A partir du lundi 5 novembre 2018 jusqu'au vendredi 9 novembre 2018
				Rue du Vivier	côté est, sur 40 m au sud de l'avenue Berthelot	
13166	Entreprise Stracchi	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux pour le compte de la Métropole de Lyon - Direction de l'eau	la circulation des cycles sera interdite dans la bande cyclable à contre sens	Rue Franklin	sens ouest/est, entre la rue Henri IV et la rue Auguste Comte	A partir du vendredi 26 octobre 2018 jusqu'au lundi 5 novembre 2018
			la circulation des véhicules sera réduite au fur et à mesure de l'avancement du chantier		entre la rue Henri IV et la rue Auguste Comte	
			le stationnement sera interdit gênant, au fur et à mesure de l'avancement du chantier		des deux côtés, entre la rue Henri IV et la rue Auguste Comte	A partir du lundi 5 novembre 2018 jusqu'au vendredi 16 novembre 2018

Numéro de l'arrêté	Demandeur	Objet	Réglementation	Adresse	Adresse complémentaire	Date d'effet
13167	Entreprise Sjtpt	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la mise en place d'un périmètre de sécurité	la circulation de véhicules lourds à contre sens sera autorisée	Impasse Secret	lors des phases de présence et d'activité de l'entreprise	A partir du lundi 5 novembre 2018 jusqu'au mercredi 5 décembre 2018
			la circulation des piétons sera interdite		sur le trottoir situé entre la rue Joliot Curie et l'accès au n° 3	
			la circulation des riverains s'effectuera à double sens			
			la circulation des véhicules sera interdite		lors des phases de présence et d'activité de l'entreprise, en dehors des heures de rentrées et sorties des élèves	
13168	Entreprise E.Prob	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la mise en place d'un dépôt de matériaux	la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite	Rue Paul Bert	sur 20 m en face du n° 355	A partir du lundi 5 novembre 2018 jusqu'au vendredi 16 novembre 2018
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant		côté pair, sur 20 m en face du n° 355	
13169	Entreprise Coiro Tp	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux d'assainissement	la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite	Rue des Cuirassiers	sur 30 m, au droit du n° 9	A partir du lundi 5 novembre 2018 jusqu'au mardi 13 novembre 2018
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant			
13170	Entreprise Legros Tp	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux sur le réseau d'éclairage public	la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite	Rue Chazière	entre la rue Bony et la rue Anselme	A partir du lundi 5 novembre 2018 jusqu'au vendredi 9 novembre 2018
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant		côté pair, (est) entre la rue Bony et la rue Anselme	
13171	Entreprise Mdtp	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la mise en place de poteaux Lac	la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite	Rue Clos Savaron	des 2 côtés de la chaussée, entre la rue Henri Gorjus et la rue Deleuvre	A partir du lundi 5 novembre 2018 jusqu'au vendredi 30 novembre 2018
			le stationnement sera interdit gênant, au fur et à mesure de l'avancement du chantier			
13172	Entreprise Agc	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de levage à l'aide d'un camion bras	la circulation des piétons sera interdite	Rue Mortier	trottoir impair, sur 20 m au droit du n° 7	Le lundi 5 novembre 2018, de 9h à 16h
			la circulation des riverains s'effectuera à double sens		entre la rue Montebello et la rue Aimé Collomb	
			la circulation des véhicules sera interdite			
13173	Entreprise Léon Grosse Entreprise Générale	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la mise en place d'une emprise de chantier	la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite	Rue Sainte Geneviève	entre le n° 58 et la rue Germain	A partir du lundi 5 novembre 2018 jusqu'au vendredi 5 avril 2019

Numéro de l'arrêté	Demandeur	Objet	Réglementation	Adresse	Adresse complémentaire	Date d'effet
13174	Entreprise Mltm	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de levage	la circulation des véhicules s'effectuera alternativement sur une chaussée réduite et sera gérée par du personnel équipé de piquets K10	Rue Casimir Périer	trottoir nord, entre la rue Delandine et le quai Perrache	Le mardi 6 novembre 2018
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant		des deux côtés de la chaussée, entre la rue Delandine et le quai Perrache	
13175	Entreprise Sas Alain Le Ny	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux d'entretien d'immeuble à l'aide d'une nacelle	la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite	Rue Docteur Bouchut	sur 40 m, au nord de la rue du Lac	Le mardi 6 novembre 2018, de 9h à 16h
			le stationnement des véhicules du demandeur sera autorisé sur le trottoir			Le mardi 6 novembre 2018
13176	Entreprise Eurovia	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux d'aménagement de la voirie et en avenant à l'arrêté n° 2018 C 11201 paru au BMO 6283 page 2954	la circulation des véhicules sera interdite	Rue Soeur Bouvier	sens «nord-sud» entre la limite de la commune de Sainte Foy les Lyon et le n° 12	A partir du lundi 5 novembre 2018 jusqu'au vendredi 9 novembre 2018
13177	Entreprise Legros Tp	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux sur le réseau d'éclairage public de la Ville de Lyon	le stationnement sera interdit gênant, au fur et à mesure de l'avancement du chantier	Rue Bony	côté pair, (est)	A partir du lundi 5 novembre 2018 jusqu'au vendredi 30 novembre 2018
13178	Entreprise Coiro	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de branchement d'Enedis	la circulation des véhicules s'effectuera alternativement sur une chaussée réduite et sera gérée par panneaux B15 et C18 en fonction des besoins de l'entreprise	Rue Albert Morel	sur 30 m, au droit du n° 5 et n° 7	A partir du lundi 5 novembre 2018 jusqu'au vendredi 16 novembre 2018, de 7h à 17h
			la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite			
			la vitesse des véhicules sera limitée à 30km/h			
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant			
13179	Entreprise David Serrano	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la mise en place d'une emprise de chantier	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue Waldeck Rousseau	sur 10 m, au droit de l'immeuble situé au n° 32	A partir du lundi 5 novembre 2018 jusqu'au mercredi 5 décembre 2018

Numéro de l'arrêté	Demandeur	Objet	Réglementation	Adresse	Adresse complémentaire	Date d'effet
13180	Entreprise Idrs	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de détection de réseaux	la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite	Montée Saint Barthélemy	entre la montée du Garillan et la montée des Chazeaux	A partir du lundi 5 novembre 2018 jusqu'au vendredi 16 novembre 2018, de 7h30 à 17h30
			le stationnement sera interdit gênant, au fur et à mesure de l'avancement du chantier		entre la montée du Garillan et la montée des Chazeaux, l'accès à l'hôtel sera possible en permanence	
13181	Entreprise Proef	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de tirage de fibre optique	le stationnement sera interdit gênant, au fur et à mesure de l'avancement du chantier	Rue Marcel Mérieux	côté ouest, sur le stationnement en épi face au bâtiment Ninkasi, au droit de l'entreprise Merial	A partir du mardi 6 novembre 2018 jusqu'au mercredi 7 novembre 2018, de 7h à 20h
				Place des Pavillons	chaussée sud, côté sud sur 20 m à l'ouest de la rue Marcel Mérieux	
13182	Entreprise Guintoli	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux d'aménagement de la voirie dans le cadre des travaux du Tramway T6	la circulation des véhicules 2 roues sera interrompue sur la bande cyclable en fonction des besoins du chantier	Avenue des Frères Lumière	sens ouest/est, sur 40 m à l'ouest de la rue Calmette	A partir du mardi 6 novembre 2018 jusqu'au vendredi 9 novembre 2018
			la circulation des véhicules sera réduite au fur et à mesure de l'avancement du chantier		sur 40 m à l'ouest de la rue Calmette	
			la vitesse des véhicules sera limitée à 30km/h	Rue Nungesser et Coli	sur 30 m au sud du n° 19	
			le stationnement sera interdit gênant, au fur et à mesure de l'avancement du chantier	Avenue des Frères Lumière	sur 40 m à l'ouest de la rue Calmette	
				Rue Nungesser et Coli	des deux côtés de la chaussée, sur 30 m au sud du n° 19	
			Avenue des Frères Lumière	côté sud, sur 40 m à l'ouest de la rue Calmette		
13183	Entreprise Snctp	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la mise en place d'un réseau de chauffage urbain	la circulation des véhicules s'effectuera alternativement sur une chaussée réduite et sera gérée par panneaux B15 et C18	Rue Clément Marot	sauf le carrefour avec la rue Simone de Beauvoir	A partir du mardi 6 novembre 2018 jusqu'au mercredi 7 novembre 2018
			la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite			
			la vitesse des véhicules sera limitée à 30km/h			
			l'entreprise SNCTP devra intervenir en dehors des entrées et sorties des enfants à l'intérieur du périmètre de sécurité			

Numéro de l'arrêté	Demandeur	Objet	Réglementation	Adresse	Adresse complémentaire	Date d'effet
13184	Entreprise Sorgues Métallerie	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux sur vitrage de magasin	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue de Brest	côté impair, sur 10 m en face du n° 30	Le lundi 5 novembre 2018, de 7h30 à 16h30
13185	Entreprise Carrion Tp	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de signalisation tricolore	la circulation des véhicules sera réduite au fur et à mesure de l'avancement du chantier	Rue Alexander Fleming	sur 30 m, à l'ouest de l'avenue Tony Garnier	A partir du mardi 6 novembre 2018 jusqu'au vendredi 9 novembre 2018, de 9h à 16h
				Avenue Tony Garnier	dans les deux sens de circulation, sur 50 m de part et d'autre des rues Alexandre Fleming et du Vercors	
				Rue du Vercors	sur 30 m de part et d'autre de l'avenue Tony Garnier	
			la vitesse des véhicules sera limitée à 30km/h	Avenue Tony Garnier	sur 50 m de part et d'autre des rues Alexandre Fleming et du Vercors	
				Rue du Vercors	sur 30 m de part et d'autre de l'avenue Tony Garnier	
				Rue Alexander Fleming	sur 30 m, à l'ouest de l'avenue Tony Garnier	
13186	Entreprise In Extenso Rhône Alpes	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement d'un séminaire d'entreprise à l'Institut Lumière	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue du Premier Film	sur le parking appartenant à l'Institut Lumière	Le vendredi 9 novembre 2018, de 7h30 à 17h30
13187	Entreprise Se Levage	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de levage	la circulation des piétons sera interdite	Quai Jules Courmont	trottoir ouest, sur 50 m au sud de la rue Childebert	A partir du mardi 6 novembre 2018 jusqu'au vendredi 9 novembre 2018
			la circulation des véhicules et des piétons sera gérée par un homme trafic		voie ouest, sens nord/sud sur 50 m au sud de la rue Childebert	
			la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite			
			la vitesse des véhicules sera limitée à 30km/h			
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant			
13188	Association Conscience et Impact Ecologique	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement d'une campagne de sensibilisation à la pollution et à la propreté de la Ville	des installations seront autorisées	Esplanade du Gros Caillou		Le samedi 15 décembre 2018, de 12h à 20h

Numéro de l'arrêté	Demandeur	Objet	Réglementation	Adresse	Adresse complémentaire	Date d'effet
13189	Entreprise Lyon Levage	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de levage	la circulation des piétons sera interdite	Rue de Cuire	sur 30 m, au droit de l'immeuble situé au n° 65	Le mardi 6 novembre 2018, de 8h à 17h
			la circulation des véhicules s'effectuera alternativement sur une chaussée réduite et sera gérée par panneaux B15 et C18		sur 30 m, de part et d'autre du n° 65	
			la vitesse des véhicules sera limitée à 30km/h		des deux côtés de la chaussée, sur 30 m de part et d'autre du n° 65	Le mardi 6 novembre 2018
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant			
13190	Association Arts Pentes	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement de la 13ème édition du Marché 360 ° sur l'Art	des animations seront autorisées	Place Sathonay	entre la rue Ferdinand Rey et la rue Terme	Les samedi 15 décembre 2018 et dimanche 16 décembre 2018, de 10h à 19h
				Rue Louis Vitet		
			la circulation des véhicules sera interdite	Rue Louis Vitet		Les samedi 15 décembre 2018 et dimanche 16 décembre 2018, de 7h à 21h
				Rue des Fargues		
				Place Sathonay		
				Rue de Savy		
				Rue Hippolyte Flandrin		
				Rue Sergent Blandan		
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue Louis Vitet		A partir du vendredi 14 décembre 2018, 17h, jusqu'au dimanche 16 décembre 2018, 21h
				Place Sathonay		
Rue de Savy						
13191	Entreprise Ceddia Tp	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la mise en place d'un périmètre de sécurité pour un chantier de déconstruction	la circulation des piétons sera interdite	Rue d'Anvers	trottoir ouest, entre le n° 64 et la rue du Père Chevrier	A partir du mardi 6 novembre 2018 jusqu'au mardi 20 novembre 2018
				Rue Père Chevrier	trottoir sud, entre la rue d'Anvers et face au n° 13	
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue d'Anvers	côté pair, entre la rue d'Anvers et face au n° 13	
				Rue d'Anvers	côté pair, entre le n° 64 et la rue du Père Chevrier	

Numéro de l'arrêté	Demandeur	Objet	Réglementation	Adresse	Adresse complémentaire	Date d'effet	
13192	Entreprise Jean Lefebvre	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux d'aménagement de la voirie	la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite	Avenue Berthelot	sur 25 m, au droit du n° 332	A partir du mercredi 7 novembre 2018 jusqu'au vendredi 9 novembre 2018, de 9h à 16h	
			la vitesse des véhicules sera limitée à 30km/h			des deux côtés de la chaussée, sur 25 m au droit du n° 332	A partir du mercredi 7 novembre 2018 jusqu'au vendredi 9 novembre 2018
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant				
13193	Entreprise Maison G	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de réalisation d'une fresque à l'aide d'une nacelle	la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite d'une voie	Rue de Bonnel	sous les voies ferrées, entre le boulevard Marius Vivier Merle et la rue de la Villette	A partir du vendredi 2 novembre 2018 jusqu'au samedi 3 novembre 2018	
13194	Entreprise Asten	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux d'aménagement de la voirie	la circulation des véhicules sera interdite	Rue Franklin	entre le quai Docteur Gailleton et la rue de la Charité	Le lundi 5 novembre 2018, de 9h à 16h	
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant				
13195	La Ville de Lyon - Direction des événements et de l'animation	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la pose de décoration lumineuse à l'aide d'une nacelle	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue du Bât d'Argent	entre le n° 17 et la Rue de la République	A partir du mercredi 2 janvier 2019 jusqu'au lundi 7 janvier 2019, de 7h à 19h	
				Rue de la Gerbe		entre la rue de la Poulallerie et la rue Gentil	A partir du jeudi 8 novembre 2018 jusqu'au mardi 27 novembre 2018, de 7h à 19h
				Place de la République		entre la rue Joseph Serlin et la place de la République	
			l'usage d'une nacelle sera autorisé	Rue de la République	entre la rue Joseph Serlin et la place de la République		A partir du jeudi 8 novembre 2018 jusqu'au lundi 7 janvier 2019, de 7h à 19h
13196	La Direction départementale de la sécurité publique du Rhône	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement d'une visite officielle	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue de la Charité	sur 20 m au droit des n° 7 à 9	Le jeudi 8 novembre 2018, de 10h à 15h	
13197	Entreprise Manudem	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement d'opérations de manutentions pour le compte de Kéolis	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue d'Alsace Lorraine	côté impair, sur 40 m au droit du n° 17	Le lundi 5 novembre 2018, de 8h à 22h	
13198	Entreprise France Télévision	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement d'un tournage	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue Commandant Faurax	sur 20 m, au droit n° 4 (entre le n° 4 et l'avenue de Grande Bretagne)	Le mardi 6 novembre 2018, de 6h30 à 18h	

Numéro de l'arrêté	Demandeur	Objet	Réglementation	Adresse	Adresse complémentaire	Date d'effet
13199	La Ville de Lyon - Musées Gadagne	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement de la manifestation culturelle intitulée le Camion à Histoires	l'accès et le stationnement d'un camion seront autorisés	Place du Change		A partir du jeudi 27 décembre 2018, 7h30, jusqu'au vendredi 28 décembre 2018, 19h30
13200	Entreprise Abi Travaux	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la pose d'une benne	le stationnement des véhicules sera interdit gênant sauf les week-ends	Rue de l'Abondance	côté impair, sur 30 m au droit du n° 81	A partir du jeudi 8 novembre 2018 jusqu'au lundi 19 novembre 2018, de 7h30 à 17h
13201	Entreprise La Fnac Lyon Bellecour	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement d'une séance de dédi-caces	l'installation de barrières sera autorisée	Rue de la République	entre les n° 71 et n° 85	Le jeudi 8 novembre 2018, de 14h à 19h
13202	Entreprise Free Infrastructure	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux pour Free	la circulation des véhicules s'effectuera alternativement sur une chaussée réduite et sera gérée par panneaux B15 et C18	Rue des Chevaucheurs	sur 10 m, au droit du n° 54, lors des phases de présence et d'activité de l'entreprise	Le jeudi 8 novembre 2018, de 9h à 13h
13203	Entreprise Ert	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux pour le compte de l'opérateur Orange	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue Jouffroy d'Abbans	des deux côtés de la chaussée, sur 20 m au droit du n° 2	A partir du mercredi 7 novembre 2018 jusqu'au vendredi 9 novembre 2018
13204	Entreprise Reno Pro	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la mise en place d'un dépôt de matériaux	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue des Fossés de Trion	sur 2 emplacements en épi, situés en face de la rue du Manteau Jaune	A partir du mercredi 7 novembre 2018 jusqu'au mercredi 21 novembre 2018
13205	Entreprise Perrier Tp	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux d'aménagement de la voirie	la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite	Rue Lieutenant Colonel Girard	sur 30 m, au droit du n° 16/18	Le mercredi 7 novembre 2018
			la vitesse des véhicules sera limitée à 30km/h			
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant			
13206	Entreprise Jean Nallet Construction	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la pose d'une benne	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue Villon	côté impair, entre les n° 37- 37 bis	A partir du jeudi 8 novembre 2018 jusqu'au vendredi 9 novembre 2018
13207	Entreprise Slpib Société Lyonnaise	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la mise en place d'une roulotte de chantier sur stationnement	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue Chevreul	côté pair, sur 3 m au droit du n° 40	A partir du mercredi 7 novembre 2018 jusqu'au mercredi 21 novembre 2018

Numéro de l'arrêté	Demandeur	Objet	Réglementation	Adresse	Adresse complémentaire	Date d'effet
13208	Entreprise Se Levage Lyon	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de levage	la circulation des piétons sera interdite	Quai Jules Courmont	trottoir est, sur 60 m au sud du pont Wilson	Le jeudi 8 novembre 2018, de 22h à 6h
			la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite		sens sud/nord, sur 50 m au sud du pont Wilson	
			la vitesse des véhicules sera limitée à 30km/h			
13209	Entreprise Eiffage Energie	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux pour le compte de l'opérateur Orange	la circulation des véhicules s'effectuera alternativement sur une chaussée réduite et sera gérée par du personnel équipé de piquets K10	Place Dumas de Loire	entre la rue Pierre de Vaise et la rue des Bains	A partir du jeudi 8 novembre 2018, 21h, jusqu'au vendredi 9 novembre 2018, 4h
			la vitesse des véhicules sera limitée à 30km/h			A partir du jeudi 8 novembre 2018 jusqu'au vendredi 9 novembre 2018
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant			
13210	La Ville de Lyon - Direction des espaces verts	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux d'égoutage	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue Bodin	des deux côtés de la chaussée, au droit des n° 12 à 14 bis	Le lundi 5 novembre 2018, de 7h à 17h
13211	La Métropole de Lyon	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement de l'accueil d'une délégation étrangère	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue Saint Jean	sur 20 m au droit du n° 35, sauf pour un véhicule de livraison et un camion traiteur	Le mercredi 7 novembre 2018, de 10h à 15h
13212	Entreprise Rebillard	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la pose d'une benne	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue Saint Nestor	côté impair, sur 15 m au droit du n° 49	Le vendredi 9 novembre 2018
13213	Entreprise Aximum	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la mise en place de mobiliers urbains sur stationnement	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue Croix Barret	côté impair, sur 20 m à l'ouest de la rue Paul Massimi (face n° 28)	A partir du vendredi 9 novembre 2018 jusqu'au mardi 13 novembre 2018
13214	Entreprise La Porte Blindée Lyonnaise	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de remplacement de vitrine	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue Vauban	sur 15 m, au droit de l'immeuble situé au n° 23	Le vendredi 9 novembre 2018
13215	Etablissement Français du sang	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le stationnement des véhicules de collecte de sang	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue Charles Richard	côté pair sur 30 m en face du n° 53	Le mercredi 21 novembre 2018, de 12h à 21h

Numéro de l'arrêté	Demandeur	Objet	Réglementation	Adresse	Adresse complémentaire	Date d'effet
13216	Agence Lyon Le Grand Tour	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement de l'exploitation d'un petit train touristique «Lyon City Tram»	la circulation d'un petit train touristique sera autorisée	Boulevard des Canuts		A partir du lundi 5 novembre 2018 jusqu'au mardi 31 décembre 2019
				Rue Jean Baptiste Say		
				Rue Joseph Serlin		
				Rue Lucien Sportisse		
				Rue Neyret		
				Rue du Président Edouard Herriot	circuit alternatif en cas de fermeture de la place de la Comédie	
				Rue des Tables Claudiennes	rue et voie réservée aux transports en commun	
				Rue Imbert Colomès		
				Rue Vaucanson		
				Rue de Cuire		
				Place des Tapis		
				Rue de la Platière		
				Rue de la Terrasse		
				Rue d'Algérie		
				Quai de la Pêcherie		
				Rue Paul Chenavard		
				Rue Terme		
				Montée des Carmélites		
				Rue du Bât d'Argent		
				Rue du Général de Sève		
			Rue Denfert Rochereau			
			Cours Général Giraud			
			Place des Terreaux			
			Place Rouville			
			Quai Saint Vincent	dans le couloir réservé aux transports en commun		
			Rue Burdeau			
			Rue du Bon Pasteur			
			Rue Constantine	dans le couloir réservé aux transports en commun		
			Rue de l'Annonciade			
			Rue de l'Arbre Sec	circuit alternatif en cas de fermeture de la place de la Comédie		
Rue de la Martinière						
Rue de la République	dans le couloir réservé aux transports en commun - circuit alternatif en cas de fermeture de la place de la Comédie					
la circulation d'un petit train touristique sera autorisée en haut le pied	Rue Camille Jordan					
	Boulevard de la Croix Rousse					
	Rue du Jardin des plantes					
	Avenue Maréchal de Saxe	dans le couloir réservé aux transports en commun				
	Avenue Rockeller					

Numéro de l'arrêté	Demandeur	Objet	Réglementation	Adresse	Adresse complémentaire	Date d'effet
13216	Agence Lyon Le Grand Tour	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement de l'exploitation d'un petit train touristique «Lyon City Tram»	la circulation d'un petit train touristique sera autorisée en haut le pied	Cours Albert Thomas	dans le couloir réservé aux transports en commun	A partir du lundi 5 novembre 2018 jusqu'au mardi 31 décembre 2019
				Cours Gambetta		
				Pont de la Guillotière		
				Quai Victor Augagneur		
				Rue Professeur Florence		
				Cours Lafayette	dans le couloir réservé aux transports en commun	
				Avenue Lacassagne		
				Pont Morand		
				Place Maréchal Lyautey		
				Rue Professeur Rochaix		
				Rue Grenette	dans le couloir réservé aux transports en commun	
				Quai Perrache		
				Quai Jules Courmont		
				Quai Docteur Gailleton		
				Pont Lafayette		
				Place des Cordeliers	dans le couloir réservé aux transports en commun	
				Rue du Prédent Edouard Herriot		
			Quai Jean Moulin			
			Rue de Sèze			
			Avenue Félix Faure			
			Quai Général Sarrail	dans le couloir réservé aux transports en commun		
			Rue de la République			
			Boulevard de la Croix Rousse	au droit de la place de la Croix Rousse		
			Rue Paul Chenavard	dans la zone de livraison située au droit du n° 17		
			Rue de l'Antiquaille	face au théâtre gallo-romain		
			Quai Saint Vincent	sur l'arrêt tcl « Saint Vincent/ Robatel »		
			Rue Joseph Serlin	face au n° 6		
Cours Charlemagne	sur l'arrêt tcl « hôtel de région »					
Place Bellecour	au droit du n° 35					
Place des Jacobins	sur l'arrêt tcl « Jacobins »					
Quai des Célestins	sur l'arrêt tcl « passerelle palais de justice »					
Quai Maréchal Joffre	sur l'arrêt tcl « pont Kitchener »					
Quai Perrache	sur l'arrêt tcl « musée des Confluences »					
Avenue Adolphe Max »	sur l'arrêt tcl «Vieux-Lyon»					
Rue Pauline Marie Jaricot	sur l'arrêt tcl « cimetière de Loyasse »					
			l'arrêt d'un train touristique «Lyon City Tram» sera autorisé			

Numéro de l'arrêté	Demandeur	Objet	Réglementation	Adresse	Adresse complémentaire	Date d'effet
13216	Agence Lyon Le Grand Tour	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement de l'exploitation d'un petit train touristique «Lyon City Tram»	l'arrêt d'un train touristique «Lyon City Tram» sera autorisé	Rue Paul Chenavard	au droit du n° 10	A partir du lundi 5 novembre 2018 jusqu'au mardi 31 décembre 2019
				Place de Fourvière	à l'angle de la rue Roger Radisson	
			lorsque l'auto-cars aborde une rue dans laquelle se trouve des caténaires de trolley ou de tramway	Le conducteur devra régler la hauteur du plancher supportant les passagers de façon à rendre impossible tout contact entre les caténaires et un passager même muni d'un parapluie		
13218	Entreprise Slpib Société Lyonnaise	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la mise en place d'une roulotte de chantier	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue Childebert	sur 5 m au droit du n° 6	A partir du lundi 12 novembre 2018 jusqu'au mercredi 12 décembre 2018
13219	Entreprise Sogea Rhône Alpes	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de chauffage urbain	la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite	Quai Perrache	entre la rue Eynard et la rue Vuillerme	A partir du lundi 5 novembre 2018 jusqu'au dimanche 11 novembre 2018
			la circulation des véhicules sera interdite	Rue Eynard		A partir du lundi 5 novembre 2018 jusqu'au dimanche 11 novembre 2018, de 9h à 16h
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Quai Perrache	entre la rue Eynard et la rue Vuillerme	A partir du lundi 5 novembre 2018 jusqu'au dimanche 11 novembre 2018
13220	Entreprise Mcm	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre la mise en place d'une emprise de chantier	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue de la Charité	côté pair sur 8 m au droit du n° 68	A partir du lundi 19 novembre 2018 jusqu'au lundi 3 décembre 2018
13221	Entreprises Graffity et Tlm	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement d'un tournage	l'arrêt d'un véhicule de retransmission satellite sera autorisé	Place Francisque Régaud	au droit du grand café des négociants	A partir du mardi 6 novembre 2018 jusqu'au jeudi 8 novembre 2018, de 6h à 12h
13222	Entreprise Kone	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la mise en place d'un dépôt de matériaux	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue du Dauphiné	sur 10 m au droit du n° 132	A partir du lundi 19 novembre 2018 jusqu'au mercredi 19 décembre 2018
13223	Entreprise Courteix Bâtiment	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la mise en place d'une emprise de chantier	la circulation des piétons sera interdite	Rue du Chariot d'Or	trottoir pair (sud), entre le n° 26 et la rue Louis Thevenet	A partir du vendredi 2 novembre 2018 jusqu'au mardi 27 novembre 2018
				Rue Louis Thevenet	trottoir impair (ouest), entre la rue du Chariot d'Or et le n° 7	
				Rue du Chariot d'Or	côté impair (ouest), entre la rue du Chariot d'Or et le n° 7	
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant		des deux côtés de la chaussée, entre le n° 26 et la rue Louis Thevenet	

Numéro de l'arrêté	Demandeur	Objet	Réglementation	Adresse	Adresse complémentaire	Date d'effet
13224	Entreprise Serpollet	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer les travaux Enedis	la circulation des véhicules s'effectuera alternativement sur une chaussée réduite et sera gérée par panneaux B15 et C18	Avenue Andreï Sakharov	dans le site propre tcl, sur 50 m à l'est de la place de l'Abbé Pierre	A partir du vendredi 2 novembre 2018 jusqu'au lundi 5 novembre 2018
			la circulation des véhicules s'effectuera alternativement sur une chaussée réduite et sera réglée par des feux tricolores temporaires type «KR11»		entre la place Abbé Pierre et la montée de Belmont	
			la vitesse des véhicules sera limitée à 30km/h			
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant			
13225	Entreprise Perrier Tp	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux d'aménagement de la voirie dans le cadre des travaux du Tramway T6	la circulation des riverains sera autorisée à double sens	Rue Claude Violet	entre l'avenue Général Frère et la rue Toussaint Mille	A partir du lundi 5 novembre 2018 jusqu'au vendredi 16 novembre 2018
			la vitesse des véhicules sera limitée à 30km/h		côté pair, entre l'avenue Général Frère et la rue Toussaint Mille	
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant			
13226	Entreprise Proef	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer les travaux de tirage de fibres	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Cours Suchet	sur 20 m au droit du n° 66	A partir du lundi 12 novembre 2018 jusqu'au mardi 13 novembre 2018
13227	Entreprise Perrier Tp	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux d'aménagement de la voirie dans le cadre des travaux du Tramway T6	la circulation des véhicules sera interdite	Rue de la Moselle	sens nord/sud, entre l'avenue Jean Mermoz et la rue de la Meuse	A partir du jeudi 8 novembre 2018 jusqu'au jeudi 15 novembre 2018, de 9h à 16h
			la circulation des véhicules sera réduite au fur et à mesure de l'avancement du chantier		entre l'avenue Jean Mermoz et la rue de la Meuse	
			la vitesse des véhicules sera limitée à 30km/h			des deux côtés de la chaussée, sur 30 m au sud de l'avenue Jean Mermoz
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant		A partir du jeudi 8 novembre 2018 jusqu'au jeudi 15 novembre 2018, de 8h à 16h	

Numéro de l'arrêté	Demandeur	Objet	Réglementation	Adresse	Adresse complémentaire	Date d'effet
13228	Entreprises Le Sens Propre - Akesa	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux d'entretien d'immeuble à l'aide d'une nacelle	la circulation des piétons sera interdite	Rue de la Claire	trottoir sud, entre le n° 13 et le n° 19	A partir du mardi 13 novembre 2018 jusqu'au jeudi 15 novembre 2018
			la piste cyclable sera interdite		sens ouest/est, entre la rue Transversale et la rue de Saint Cyr	
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant		côté impair, entre le n° 13 et le n° 19	
13229	Entreprise Picq Sas	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la mise en place d'un dépôt de matériaux	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue Cléberg	sur 10 m, au droit du n° 6	A partir du lundi 5 novembre 2018 jusqu'au mercredi 5 décembre 2018
13230	Entreprise Duc et Preneuf	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux d'espaces verts	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue Paul Bert	sur 20 m, au droit du n° 262	Le samedi 3 novembre 2018, de 7h à 18h
13231	Entreprise Mltm	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de levage	la circulation des piétons sera interdite	Rue Marcel Gabriel Rivière	trottoir impair, sur 40 m en face du n° 6	Le vendredi 9 novembre 2018, de 8h à 16h
			la circulation des riverains s'effectuera à double sens		entre la rue Childebert et la place de l'Hôpital	
			la circulation des véhicules sera interdite		côté pair, sur 30 m au droit du n° 6	Le vendredi 9 novembre 2018
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant		au débouché sur la rue Childebert	Le vendredi 9 novembre 2018, de 8h à 16h
			les véhicules circulant auront obligation de marquer l'arrêt de sécurité «STOP»			
13232	Entreprise André Cluzel	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la mise en place d'un dépôt de matériaux	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue Ney	côté impair sur 8 m au droit du n° 27	A partir du lundi 12 novembre 2018 jusqu'au dimanche 25 novembre 2018
13233	Entreprise Carthage Télécom	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de tirage de fibre optique	la circulation des véhicules sera réduite au fur et à mesure de l'avancement du chantier	Rue Marietton	sur 10 m, au droit du n° 1	A partir du jeudi 8 novembre 2018 jusqu'au vendredi 9 novembre 2018, de 9h à 16h
			la vitesse des véhicules sera limitée à 30km/h	Quai Arloing	sur la voie de gauche au niveau du n° 8	
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue Marietton	au droit du n° 8	A partir du jeudi 8 novembre 2018 jusqu'au vendredi 9 novembre 2018, de 8h à 18h
13234	Entreprise Peix	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la mise en place d'un dépôt de matériaux	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue de Cuire	côté impair sur 20 m au droit du n° 69	A partir du mercredi 7 novembre 2018 jusqu'au jeudi 6 décembre 2018

Numéro de l'arrêté	Demandeur	Objet	Réglementation	Adresse	Adresse complémentaire	Date d'effet
13235	Entreprise Mltm	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de levage	la circulation des piétons sera interdite	Rue Bossuet	trottoir pair (sud), entre la rue Waldeck Rousseau et le boulevard des Brotteaux	Le lundi 5 novembre 2018, de 7h30 à 18h
			la circulation des riverains s'effectuera à double sens		de part et d'autre de l'emprise de chantier entre la rue Waldeck Rousseau et le boulevard des Brotteaux	
			la circulation des véhicules sera interdite		entre la rue Waldeck Rousseau et le boulevard des Brotteaux	
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant		des deux côtés de la chaussée, entre le n° 117 et le boulevard des Brotteaux	Le lundi 5 novembre 2018
			les véhicules devront marquer l'arrêt de sécurité STOP		au débouché de la rue Waldeck Rousseau	Le lundi 5 novembre 2018, de 7h30 à 18h
13236	Entreprise Sgc	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la mise en place d'un périmètre de sécurité	la circulation des piétons sera interdite	Rue Saint Agnan	trottoir ouest, entre l'avenue Berthelot et le n° 20	A partir du mercredi 7 novembre 2018 jusqu'au lundi 7 janvier 2019
			la circulation sera réduite au droit du chantier	Avenue Berthelot	trottoir nord, sur 50 m à l'ouest de la rue Saint Agnan	
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue Saint Agnan	côté pair, entre l'avenue berthelot et le n° 20	
13237	Entreprise Roche	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la mise en place d'une cabane de chantier	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue Ferrandière	côté impair, sur 10 m face au n° 50	A partir du lundi 12 novembre 2018 jusqu'au mercredi 12 décembre 2018
13238	Entreprise Atelier Caroline Snyers	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux d'entretien d'immeuble avec une nacelle	le stationnement des véhicules du demandeur sera autorisé	Rue de la République	sur 20 m au droit du n° 83	Le lundi 12 novembre 2018, de 8h à 18h
13239	Entreprise Jmb Electricité	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la pose de décorations lumineuses sur les filins de la Ville de Lyon	la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite au droit des interventions	Rue de la Charité		A partir du lundi 12 novembre 2018 jusqu'au vendredi 16 novembre 2018
			le stationnement sera interdit gênant, au fur et à mesure de l'avancement du chantier			
			suivant les besoins de l'entreprise et au fur et à mesure de l'avancement des travaux, l'usage d'un camion nacelle Bottazzi sera autorisé			

Numéro de l'arrêté	Demandeur	Objet	Réglementation	Adresse	Adresse complémentaire	Date d'effet
13240	Entreprise Utpm	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux en façade à l'aide d'une nacelle	la circulation des piétons sera interdite	Rue Dugesclin	côté impair, entre la rue Dunoir et la rue de Bonnel	A partir du lundi 12 novembre 2018 jusqu'au mercredi 14 novembre 2018, de 8h à 17h
				Rue de Bonnel	côté pair, entre la rue Dugesclin et la rue François Garcin	
			la circulation des piétons sera interdite	Rue François Garcin	côté ouest, entre la rue Bonnel et la rue Dunoir	
				Rue Dunoir	côté impair, entre la rue François Garcin et la rue Dugesclin	
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue de Bonnel	côté pair, entre la rue Dugesclin et la rue François Garcin	
				Rue François Garcin	côté ouest, entre la rue Bonnel et la rue Dunoir	
				Rue Dunoir	côté impair, entre la rue François Garcin et la rue Dugesclin	
Rue Dugesclin	côté impair, entre la rue Dunoir et la rue de Bonnel					
13241	Entreprise Roche et Cie	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de montage d'un échafaudage	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue de l'Ancienne Préfecture	sur 10 m au droit du n° 7	A partir du lundi 12 novembre 2018 jusqu'au mercredi 14 novembre 2018
13242	Entreprise Ouest Acro	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la mise en place d'une emprise de chantier	la circulation des piétons sera interdite à l'avancement de chantier	Rue des Serpollières	trottoir impair, entre les n° 3 et le n° 13	A partir du lundi 12 novembre 2018 jusqu'au dimanche 18 novembre 2018
			le stationnement sera interdit gênant, au fur et à mesure de l'avancement du chantier		côté impair, entre les n° 3 et le n° 13	
13244	Entreprise Proef	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de tirage de fibres	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue d'Auvergne	des deux côtés sur 20 m au droit du n° 7	A partir du jeudi 8 novembre 2018 jusqu'au vendredi 9 novembre 2018
13245	Entreprise Roche	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la mise en place d'une cabane de chantier	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue Franklin	sur 10 m, au droit du n° 45	A partir du jeudi 15 novembre 2018 jusqu'au samedi 15 décembre 2018
13246	Entreprise André Cluzel	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la mise en place d'un dépôt de matériaux	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue Chaponnay	sur 10 m, au droit du n° 131	A partir du vendredi 2 novembre 2018 jusqu'au samedi 1 décembre 2018

Numéro de l'arrêté	Demandeur	Objet	Réglementation	Adresse	Adresse complémentaire	Date d'effet
13247	Entreprise Engie Inéo	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux pour le compte de l'opérateur Orange	la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite	Avenue Tony Garnier	sur 30 m de part et d'autre de la rue de Gerland, dans les deux sens de circulation	Le lundi 12 novembre 2018, de 9h à 16h
			la vitesse des véhicules sera limitée à 30km/h			
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue de Gerland	côté impair, sur 10 m au droit du n° 209	
13248	Musée des Tissus	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement d'opérations de maintenances	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue de la Charité	côté impair, entre le n° 21 et le n° 23	A partir du jeudi 15 novembre 2018 jusqu'au vendredi 16 novembre 2018, de 7h à 19h
13249	Entreprise Hera Assainissement	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des curages de canalisations	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Cours Franklin Roosevelt	côté impair, sur 10 m, au droit de l'immeuble situé au n° 19	Le mercredi 14 novembre 2018, de 8h à 17h
13250	M. Robert Shabanaj	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la pose d'une benne	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Cours Franklin Roosevelt	sur 15 mètres, au droit de l'immeuble situé au n° 21	Le lundi 12 novembre 2018, de 7h à 19h
13251	Entreprise Arocaro	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la mise en place d'un dépôt de matériaux sur chaussée	l'accès et le stationnement seront autorisés	Rue Saint Jean	au droit de l'immeuble situé au n° 2	Le lundi 12 novembre 2018
13252	Entreprise Sogea Rhône Alpes	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la mise en place d'un réseau de chauffage urbain	la circulation des véhicules s'effectuera alternativement sur une chaussée réduite et sera réglée par des feux tricolores temporaires type «KR11»	Rue Marcel Mérieux	sur le carrefour avec la rue Mathieu Varille	A partir du lundi 5 novembre 2018 jusqu'au vendredi 30 novembre 2018
			la circulation des véhicules sera interdite sauf accès riverains	Rue Mathieu Varille	dans la partie en impasse	
			la vitesse des véhicules sera limitée à 30km/h	Rue Marcel Mérieux	sur le carrefour avec la rue Mathieu Varille	
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue Marcel Mérieux	des deux côtés de la chaussée, sur 30 m de part et d'autre de la rue Mathieu Varille	
Rue Mathieu Varille	des deux côtés de la chaussée, entre la rue Marcel Mérieux et la rue du Rhône					
					des deux côtés de la chaussée, dans la partie en impasse	
13253	Entreprise Vita	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de curage d'égout	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Quai Saint Vincent	sur 15 m, au droit du n° 30	A partir du lundi 12 novembre 2018 jusqu'au vendredi 16 novembre 2018, de 7h à 17h

Numéro de l'arrêté	Demandeur	Objet	Réglementation	Adresse	Adresse complémentaire	Date d'effet
13254	Entreprise Sogea Rhône Alpes	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la mise en place d'un réseau de chauffage urbain	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Boulevard Yves Farge	des deux cotés de la chaussée, entre la rue Mathieu Varille et la rue André Bollier	A partir du lundi 5 novembre 2018 jusqu'au vendredi 30 novembre 2018
13255	Entreprise Suez Rv Osis Sud Est	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la pose d'une benne	la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite la circulation des véhicules sera interdite dans le couloir à contresens réservé aux autobus	Boulevard Jules Favre		A partir du lundi 12 novembre 2018 jusqu'au jeudi 15 novembre 2018, de 23h à 5h
13256	Entreprise Sogea Rhône Alpes	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la mise en place d'un réseau de chauffage urbain	la circulation des véhicules s'effectuera alternativement sur une chaussée réduite et sera gérée par du personnel équipé de piquets K10 en fonction des besoins du chantier	Rue du Rhône	entre la rue André Bollier et la rue Mathieu Varille	A partir du vendredi 9 novembre 2018 jusqu'au vendredi 23 novembre 2018, de 8h30 à 16h
			la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite			A partir du vendredi 9 novembre 2018 jusqu'au vendredi 23 novembre 2018
			la circulation des véhicules sera interdite		sens Sud/Nord, entre la rue Mathieu Varille et la rue André Bollier	A partir du vendredi 9 novembre 2018 jusqu'au vendredi 23 novembre 2018, de 8h30 à 16h
			la vitesse des véhicules sera limitée à 30km/h		entre la rue André Bollier et la rue Mathieu Varille	A partir du vendredi 9 novembre 2018 jusqu'au vendredi 23 novembre 2018
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant		des deux côtés de la chaussée, entre la rue André Bollier et la rue Mathieu Varille	A partir du vendredi 23 novembre 2018
13257	Entreprise Coiro	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer les travaux GRDF	la circulation des véhicules s'effectuera alternativement sur une chaussée réduite et sera réglée par des feux tricolores temporaires type «KR11»	Chemin de Choulans	sur 50 m au droit du n° 130, lors des phases de présence et d'activité de l'entreprise	A partir du lundi 12 novembre 2018 jusqu'au vendredi 23 novembre 2018, de 8h30 à 16h30
			la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite		sur 20 m au droit du n° 130	A partir du lundi 12 novembre 2018 jusqu'au vendredi 23 novembre 2018

Numéro de l'arrêté	Demandeur	Objet	Réglementation	Adresse	Adresse complémentaire	Date d'effet
13258	Entreprise Colas	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux d'aménagement de la voirie	la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite	Rue Antoine de Saint-Exupéry	entre la rue du Plat et la place Bellecour	A partir du mercredi 7 novembre 2018 jusqu'au vendredi 16 novembre 2018, de 7h30 à 16h30
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant		côté Sud, entre la rue du Plat et la place Bellecour	
13259	Entreprise Eiffage Construction	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la mise en place d'une emprise de construction	la circulation des piétons sera interdite	Quai Claude Bernard	trottoir Est, entre la place Ollier et la rue de l'Université	A partir du lundi 5 novembre 2018 jusqu'au mercredi 29 mai 2019
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant		côté Est, entre la place Ollier et la rue de l'Université	
13260	Entreprise Comp-toir des Revêtements	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la mise en place d'une emprise de chantier	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue d'Auvergne	côté pair, sur 30 m au Nord de la rue Jarente	A partir du jeudi 8 novembre 2018 jusqu'au vendredi 7 décembre 2018
13261	Entreprise Transmanutec	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de levage	la circulation des piétons sera interdite	Rue Verlet Hanus	au niveau du n° 34/36	Le vendredi 9 novembre 2018
			la circulation des riverains s'effectuera à double sens		entre la rue Garibaldi et la rue André Philip	Le vendredi 9 novembre 2018, de 9h à 16h
			la circulation des véhicules sera interdite		des deux côtés, sur 30 m à l'Est de la rue André Philip	Le vendredi 9 novembre 2018
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant		au débouché de la rue Garibaldi	Le vendredi 9 novembre 2018, de 9h à 16h
			les véhicules circulant auront obligation de marquer l'arrêt de sécurité «STOP»			
13262	Entreprise Transmanutec	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de levage à l'aide d'une grue autoportée	la circulation des piétons sera interdite	Rue Chaponnay	trottoir pair, entre le n° 120 et la rue André Philip	Les mercredi 7 novembre 2018 et jeudi 8 novembre 2018
			la circulation des riverains s'effectuera à double sens		entre la rue André Philip et la rue Garibaldi	Les mercredi 7 novembre 2018 et jeudi 8 novembre 2018, de 9h à 16h
			la circulation des véhicules sera interdite		des deux côtés, entre le n° 120 et la rue André Philip	Les mercredi 7 novembre 2018 et jeudi 8 novembre 2018
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant			

Numéro de l'arrêté	Demandeur	Objet	Réglementation	Adresse	Adresse complémentaire	Date d'effet
13263	Entreprise Sogea Rhône Alpes	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement d'opérations de sondages sous chaussée dans le cadre de la mise en place d'un réseau	la circulation des véhicules sera réduite au fur et à mesure de l'avancement du chantier	Rue Commandant Pégout	entre la rue Jean Sarrazin et la rue du Professeur Beauvisage	A partir du vendredi 9 novembre 2018 jusqu'au vendredi 30 novembre 2018, de 7h30 à 16h30
				Rue Jean Sarrazin	entre le boulevard des Etats Unis et l'avenue Paul Santy	
				Rue Rochambeau	entre la rue Jean Sarrazin et la rue du Professeur Beauvisage	
				Rue Varichon	entre la rue Pégout et la rue Rochambeau	
			la vitesse des véhicules sera limitée à 30km/h	Rue Commandant Pégout	entre la rue Jean Sarrazin et la rue du Professeur Beauvisage	
				Rue Varichon	entre la rue Pégout et la rue Rochambeau	
				Rue Rochambeau	entre la rue Jean Sarrazin et la rue du Professeur Beauvisage	
			le stationnement sera interdit gênant, au fur et à mesure de l'avancement du chantier	Rue Jean Sarrazin	entre le boulevard des Etats Unis et l'avenue Paul Santy	
				Rue Rochambeau	des deux côtés de la chaussée, entre le boulevard des Etats Unis et l'avenue Paul Santy	
				Rue Commandant Pégout	des deux côtés de la chaussée, entre la rue Jean Sarrazin et la rue du Professeur Beauvisage	
Rue Varichon	des deux côtés de la chaussée, entre la rue Pégout et la rue Rochambeau					
13264	Entreprise Pironnet Sarl	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la dépose de décorations lumineuses sur les filins de la Ville de Lyon	la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite au droit des interventions	Cours Gambetta		A partir du lundi 12 novembre 2018 jusqu'au vendredi 7 décembre 2018, de 9h à 16h
			suivant les besoins de l'entreprise et au fur et à mesure de l'avancement des travaux, l'usage du camion nacelle sera autorisé			
13265	La Ville de Lyon - Direction des espaces verts	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement d'opérations d'entretien de l'espace vert central	le stationnement sera interdit gênant, au fur et à mesure de l'avancement du chantier	Rue Marcel Mérieux	côté Ouest et côté Est, du terre-plein central situé à l'intersection de la rue Marcel Mérieux et du boulevard Yves Farges (sur le stationnement en épi)	A partir du mardi 13 novembre 2018 jusqu'au jeudi 15 novembre 2018, de 7h à 17h

Numéro de l'arrêté	Demandeur	Objet	Réglementation	Adresse	Adresse complémentaire	Date d'effet
13266	La Ville de Lyon - Direction des espaces verts	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement d'opérations d'entretien de l'espace vert central	le stationnement sera interdit gênant, au fur et à mesure de l'avancement du chantier	Rue Challemel Lacour	côté Nord, sur le stationnement en épi, entre la rue de Gerland et la rue de l'Effort	A partir du lundi 12 novembre 2018 jusqu'au mercredi 14 novembre 2018, de 7h à 17h
				Rue Simon Fryd	l'intérieur du terre plein central situé à l'intersection des rues de l'Effort - Fryd et de Gerland	
13267	Entreprises Citeos et Stemi	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la pose d'alimentation électrique du marché de Noël	la circulation des riverains s'effectuera à double sens	Rue Général Plessier	entre la place Carnot et la rue d'Enghien	Les lundi 12 novembre 2018 et mardi 13 novembre 2018, de 7h30 à 16h30
			la circulation des véhicules sera interdite			
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Place Carnot	côté place, sur 25 m au droit de la rue Général Plessier	
				Rue Général Plessier	des deux côtés, sur 30 m à l'Ouest de la place Carnot	
13268	Entreprise Médiaco	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de levage à l'aide d'une grue autoportée	la circulation des piétons sera interdite	Rue André Philip	trottoir pair, sur 30 m au droit du n° 252	Le lundi 12 novembre 2018, de 9h à 13h
			la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite		sur 30 m au droit du n° 252	
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant		côté pair, entre la rue Paul Bert et le n° 254	Le lundi 12 novembre 2018
13269	Entreprise Fedd	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la mise en place d'une emprise de chantier	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue Duroc	sur 15 m au droit du n° 16	A partir du lundi 12 novembre 2018 jusqu'au mercredi 12 décembre 2018
13270	Entreprise Antemys	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de sondages mécaniques	la circulation des véhicules sera réduite au fur et à mesure de l'avancement du chantier	Quai Perrache	entre la rue Bélier et la rue Casimir Périer	A partir du mercredi 14 novembre 2018 jusqu'au vendredi 16 novembre 2018, de 9h à 16h
			le stationnement sera interdit gênant, au fur et à mesure de l'avancement du chantier			A partir du mercredi 14 novembre 2018 jusqu'au vendredi 16 novembre 2018

Numéro de l'arrêté	Demandeur	Objet	Réglementation	Adresse	Adresse complémentaire	Date d'effet
13271	Entreprise Foselev Ra	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement d'opérations de levage à l'aide d'une grue autoportée	la circulation des véhicules sera interdite	Rue de Champagneux	sens Nord/Sud, sur 40 m au Sud de la rue de Montagny	Le jeudi 15 novembre 2018
			la circulation des véhicules sera réduite au fur et à mesure de l'avancement du chantier		sens Sud/Nord, sur 40 m au Sud de la rue de Montagny	
			la vitesse des véhicules sera limitée à 30km/h	Rue de Montagny	entre le n° 80 et la rue de Champagneux	
			la vitesse des véhicules sera limitée à 30km/h	Rue de Champagneux	sens Sud/Nord, sur 40 m au Sud de la rue de Montagny	
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue de Montagny	entre le n° 80 et la rue de Champagneux	
				Rue de Champagneux	des deux côtés de la chaussée, sur 40 m au Sud de la rue de Montagny	
13272	Entreprise Eiffage Génie Civil	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux pour le compte de SPL Part Dieu (tunnel Vivier Merle)	la circulation des véhicules sera interdite	Boulevard Marius Vivier Merle	sens Sud/Nord, contre-allée Est, entre la rue de Bonnel et le cours Lafayette	A partir du lundi 12 novembre 2018 jusqu'au vendredi 16 novembre 2018, de 1h à 5h
13273	Entreprise Coiro	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux pour le compte de la Métropole de Lyon	la circulation des riverains s'effectuera à double sens	Rue Ferdinand Buisson	entre l'avenue Lacassagne et la rue Bonnard	A partir du lundi 12 novembre 2018 jusqu'au mardi 20 novembre 2018, de 7h à 17h
			la circulation des véhicules sera interdite		des deux côtés, sur 30 m au droit du n° 12	
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant		au débouché sur l'avenue Lacassagne	
			les véhicules circulant dans le sens Est/Ouest devront marquer l'arrêt de sécurité «STOP» obligatoire			
13274	Entreprise Démolition Brique	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la pose d'une benne et un monte matériaux	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue Montgolfier	côté pair, sur 15 m au droit de l'immeuble situé au n° 102	Le jeudi 8 novembre 2018, de 7h à 19h
			le stationnement sera autorisé		sur trottoir, au droit de l'immeuble situé au n° 102	
13275	Entreprise Snctp	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux pour le compte de GRDF	la circulation des véhicules sera réduite au fur et à mesure de l'avancement du chantier	Rue Sainte Anne de Baraban	entre la rue Frédéric Mistral et le n° 34	A partir du lundi 12 novembre 2018 jusqu'au vendredi 14 décembre 2018
			le stationnement sera interdit gênant, au fur et à mesure de l'avancement du chantier		des deux côtés, entre la rue Frédéric Mistral et le n° 34	

Numéro de l'arrêté	Demandeur	Objet	Réglementation	Adresse	Adresse complémentaire	Date d'effet
13276	Entreprise Snctp	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux pour le compte de GRDF	la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite	Rue de la Cité	entre le n° 40 et la rue Sainte Anne de Baraban	A partir du lundi 12 novembre 2018 jusqu'au vendredi 14 décembre 2018
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant		côté pair, entre le n° 40 et la rue Sainte Anne de Baraban	
13277	Entreprise Snctp	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux pour le compte de GRDF	la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite	Rue de l'Espérance	entre la rue Sainte Anne de Baraban et la rue Edouard Aynard	A partir du lundi 12 novembre 2018 jusqu'au vendredi 14 décembre 2018, de 8h à 16h
			la circulation des véhicules sera interdite			
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant		côté pair, entre la rue Sainte Anne de Baraban et la rue Edouard Aynard	A partir du lundi 12 novembre 2018 jusqu'au vendredi 14 décembre 2018
13278	Entreprise Sobeca	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de branchement Enedis	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Boulevard de la Croix Rousse	sur trottoir, entre la rue Anne-Marie Leroudier et la rue des Chartreux	A partir du lundi 12 novembre 2018 jusqu'au vendredi 23 novembre 2018
				Rue Chazière	des deux côtés de la chaussée, sur 30 m au Nord du boulevard de la Croix-Rousse	
				Boulevard de la Croix Rousse	sur 15 m de part et d'autre de l'immeuble situé au n° 23	
13279	Entreprise Proef France Sas	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux pour l'opérateur Free	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Square du Quatorzième régiment du Zouave		Les lundi 19 novembre 2018 et mardi 20 novembre 2018
				Rue Saint Vincent de Paul	des deux côtés de la chaussée, sur 20 m au droit du n° 2	
13280	Entreprise Engie	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la mise en place d'une emprise de chantier pour le compte du Sytral	la circulation des véhicules autorisés sera interrompue sur le site propre bus à contre sens	Cours Gambetta	sens Ouest/Est, entre la rue André Philip et la rue Garibaldi	A partir du lundi 19 novembre 2018 jusqu'au vendredi 23 novembre 2018, de 0h30 à 4h
			la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite		entre la rue Garibaldi et la rue André Philip	
			la vitesse des véhicules sera limitée à 30km/h			
13281	Entreprise Démolition Brique	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la pose d'une benne et un monte matériaux	la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite et sur l'emplacement des places de stationnements libérées	Rue Barrême	côté impair (Nord) partie comprise entre l'avenue Maréchal Foch et l'avenue de Grande-Bretagne	Le vendredi 9 novembre 2018, de 7h à 19h
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant			

Numéro de l'arrêté	Demandeur	Objet	Réglementation	Adresse	Adresse complémentaire	Date d'effet
13282	Entreprise Aymeric Kevek	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la mise en place d'une emprise de chantier	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue Tronchet	sur 10 m, au droit de l'immeuble situé au n° 72	A partir du mercredi 7 novembre 2018 jusqu'au lundi 12 novembre 2018
13283	Entreprise Lyon Levage	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer le démontage d'une grue à tour	la circulation des piétons sera interdite	Rue des Girondins	trottoir Sud, entre le boulevard Yves Farge et le n° 44	Les lundi 19 novembre 2018 et mercredi 21 novembre 2018
			la circulation des véhicules sera interdite sauf accès riverains		entre le boulevard Yves Farge et la rue Félix Brun	
			la vitesse des véhicules sera limitée à 30km/h		des deux côtés de la chaussée, entre le boulevard Yves Farge et le n° 48	
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant			
13284	Entreprises Wannitube et Tremabat	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux sur réseau de chauffage urbain	des ponts lourds seront positionnés sur la fouille en dehors des activités de chantier afin de préserver la circulation des véhicules	Rue Robert	entre la rue Masséna et la rue Juliette Récamier	A partir du mardi 6 novembre 2018 jusqu'au lundi 12 novembre 2018
			la circulation des riverains s'effectuera à double sens		entre la rue Juliette Récamier et l'emprise de chantier	A partir du mardi 6 novembre 2018 jusqu'au lundi 12 novembre 2018, de 8h à 17h
			la circulation des véhicules sera interdite		entre la rue Masséna et la rue Juliette Récamier	
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant		côté impair (Nord), entre la rue Masséna et la rue Juliette Récamier	A partir du mardi 6 novembre 2018 jusqu'au lundi 12 novembre 2018
13285	Entreprise Eiffage Energie	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement d'opérations de remplacement de mats d'éclairage pour le compte de la Ville de Lyon	la circulation des véhicules s'effectuera alternativement sur une chaussée réduite et sera gérée par du personnel équipé de piquets K10	Rue de Montrabloud	sens Ouest/Est, entre la rue Professeur Patel et la rue Marietton	A partir du lundi 19 novembre 2018 jusqu'au vendredi 23 novembre 2018, de 9h à 16h30
			la vitesse des véhicules sera limitée à 30km/h			
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant		côté impair, entre la rue Professeur Patel et le n° 23	A partir du lundi 19 novembre 2018 jusqu'au vendredi 23 novembre 2018, de 7h30 à 16h30
13286	Entreprise Maître Chat	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la pose d'une benne	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Quai Perrache	sur 15 m, au droit du n° 4	Le vendredi 9 novembre 2018

Numéro de l'arrêté	Demandeur	Objet	Réglementation	Adresse	Adresse complémentaire	Date d'effet
13287	Entreprise Ettp	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de GRDF	la circulation des véhicules s'effectuera alternativement sur une chaussée réduite et sera réglée par des feux tricolores temporaires type «KR11»	Montée de l'Observance	entre la rue du Docteur Rafin et le boulevard Antoine de Saint Exupéry	A partir du lundi 19 novembre 2018 jusqu'au lundi 26 novembre 2018, de 9h à 16h
			la vitesse des véhicules sera limitée à 30km/h			
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant			
13288	Hôpital Saint Luc - Saint Joseph	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le stationnement d'un car radiologique	la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite	Rue Chevreul	entre le quai Claude Bernard et la rue Raulin	A partir du lundi 19 novembre 2018 jusqu'au vendredi 23 novembre 2018
			la vitesse des véhicules sera limitée à 30km/h			
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant			
13289	Entreprise Hera Assainissement	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de curage d'égout	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue Ferrandière	sur 10 m, au droit du n° 34	Le mardi 13 novembre 2018
13290	Entreprise Ettp	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de branchement GRDF	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Grande Rue de la Croix Rousse	sur 15 m, en face de l'immeuble situé au n° 23	A partir du mercredi 7 novembre 2018 jusqu'au jeudi 8 novembre 2018
13291	Entreprise Sogea Lyon Entretien	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de branchement d'eau	la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite	Rue Henri Chevalier	au carrefour avec la rue du Bois de la Caille	Le lundi 12 novembre 2018, de 7h à 17h
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant		côté Nord, sur 15 m à l'Est de la rue du Bois de la Caille	
13292	Entreprise Ozsoy Bayram	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la mise en place d'un échafaudage	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue Pailleron	sur 10 m entre le n° 4 et 6	A partir du lundi 12 novembre 2018 jusqu'au mercredi 14 novembre 2018, de 7h à 18h
13293	Entreprise Aximum	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux d'aménagement de la voirie	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue Franklin	entre le quai Docteur Gailleton et la rue de la Charité	A partir du lundi 19 novembre 2018 jusqu'au vendredi 23 novembre 2018

Numéro de l'arrêté	Demandeur	Objet	Réglementation	Adresse	Adresse complémentaire	Date d'effet
13294	Entreprise Coiro	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux pour le compte de GRDF	la circulation des riverains s'effectuera à double sens	Place de la Reconnaissance	entre le cours Richard Vitton et la rue Charles Richard	A partir du lundi 19 novembre 2018 jusqu'au jeudi 29 novembre 2018, de 9h à 16h
			la circulation des véhicules pourra être interrompue ponctuellement pour une durée maximale de 2 heures			
13295	Entreprise Toiture et Façade	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la mise en place d'un échafaudage	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue de Belfort	sur 15 m, emplacement desserte situé entre le n° 7 et 9	Le mardi 13 novembre 2018
13296	Entreprise Sébastien Delezinier	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la pose d'une benne	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue Chavanne	sur 15 m au droit du n° 3	Le lundi 12 novembre 2018
13297	Entreprise Altimaître	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux d'entretien d'immeuble	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue des Quatre Chapeaux	sur 10 m au droit du n° 9	A partir du jeudi 15 novembre 2018 jusqu'au vendredi 16 novembre 2018
13298	Entreprise Fontanel	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement d'opérations de maintenances	la circulation des véhicules autorisés sera interdite à l'intérieur du site propre bus à contresens	Rue Marius Berliet	sens Ouest/Est, entre la rue Saint Gervais et la rue Saint Agnan	Le mercredi 7 novembre 2018, de 9h à 16h
			la circulation des véhicules s'effectuera alternativement sur une chaussée réduite et sera gérée par du personnel équipé de piquets K10		entre la rue Saint Agnan et la rue Saint Gervais	
			la vitesse des véhicules sera limitée à 30km/h			
			le stationnement sera autorisé à l'intérieur du site propre bus pour des engins de chantier		entre la rue Saint Gervais et la rue Saint Agnan	
13299	Entreprise Colas Raa	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux d'aménagement de la voirie	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue Chazière	des deux côtés de la chaussée, sur 25 m de part et d'autre de la rue Henri Ferré	A partir du mercredi 7 novembre 2018 jusqu'au jeudi 15 novembre 2018
13300	Entreprises Sogea Ra Agence et Ebm	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux en sous station du SYTRAL	le stationnement des véhicules du demandeur sera autorisé	Boulevard Jules Favre	sur trottoir, sur 10 m au Sud de la place Jules Ferry (emprise chantier sous-station du SYTRAL)	A partir du lundi 5 novembre 2018 jusqu'au vendredi 7 décembre 2018
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue Lalande	côté Ouest (pair), sur 20 m entre la rue de la Viabert et le n° 3	A partir du mercredi 7 novembre 2018 jusqu'au vendredi 7 décembre 2018

Numéro de l'arrêté	Demandeur	Objet	Réglementation	Adresse	Adresse complémentaire	Date d'effet
13301	Entreprise Colas Rhône Alpes	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux d'aménagement de la voirie	la circulation des cycles sera interdite et les usagers empruntant la piste cyclable devront circuler à pied le long du chantier	Rue de la Villette	sur la piste cyclable, sur 100 m au Nord de l'avenue Georges Pompidou	A partir du lundi 19 novembre 2018 jusqu'au vendredi 23 novembre 2018
			la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite		sur la voie de taxi, sur 100 m au Nord de l'avenue Georges Pompidou	
			la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite à 2 voies		sur 100 m, au Nord de l'avenue Georges Pompidou	
13302	Entreprise Bonnefond	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de curage d'égout	la circulation des véhicules s'effectuera alternativement sur une chaussée réduite et sera gérée par du personnel équipé de piquets K10	Rue Marietton	entre la place Valmy et la rue Tissot	A partir du mercredi 21 novembre 2018, 23h50, jusqu'au mercredi 28 novembre 2018, 4h
			la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite	Place Valmy		
			la vitesse des véhicules sera limitée à 30km/h	Rue Marietton		
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Place Valmy		
13303	Entreprise Millon Sas	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de levage	la circulation des piétons sera interdite	Rue Casimir Périer	trottoir Sud, entre le cours Charlemagne et la rue Seguin	Le jeudi 8 novembre 2018, de 22h à 6h
			la circulation des véhicules sera interdite		entre le cours Charlemagne et la rue Seguin	
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant sur les emplacements réservés aux autocars		côté Sud, entre le cours Charlemagne et la rue Seguin	
13304	Entreprise Colas Raa	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux d'aménagement de la voirie	la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite	Rue Charles Richard	entre le n° 23 et le n° 37	A partir du mercredi 7 novembre 2018 jusqu'au mercredi 14 novembre 2018
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant			

Numéro de l'arrêté	Demandeur	Objet	Réglementation	Adresse	Adresse complémentaire	Date d'effet
13305	Entreprise Alman	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de levage	la circulation des piétons sera interdite	Rue de la Part Dieu	trottoir pair, sur 20 m au droit du n° 20	Les mercredi 14 novembre 2018 et jeudi 15 novembre 2018, de 9h à 16h
			la circulation des riverains s'effectuera à double sens		entre le cours de la Liberté et la rue Sévigné	
			la circulation des véhicules sera interdite		des deux côtés, sur 40 m au droit du n° 20	Les mercredi 14 novembre 2018 et jeudi 15 novembre 2018
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant			
13306	Entreprise Beylat Tp	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux d'aménagement de la voirie pour le compte de la Serl	la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite	Rue des Balançoires	entre l'avenue Jean Jaurès et la rue Michel Félizat	A partir du lundi 5 novembre 2018 jusqu'au vendredi 23 novembre 2018
			la vitesse des véhicules sera limitée à 30km/h		des deux côtés de la chaussée entre l'avenue Jean Jaurès et la rue Michel Félizat	
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant			
13307	Mme Emin Coutinho	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement d'opérations de manutentions	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue Félix Rollet		Le jeudi 22 novembre 2018, de 14h à 21h
13308	Entreprise Graffity et de Télé Lyon Métropole	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement d'un tournage	la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite	Rue Grenette	sur 20 mètres, au droit du n° 22	A partir du mardi 6 novembre 2018 jusqu'au jeudi 8 novembre 2018, de 6h à 12h
13309	Entreprise Sas Alain Leny	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux d'entretien d'immeuble à l'aide d'une nacelle	la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite	Rue Docteur Bouchut	sur 40 m, au Nord de la rue du Lac	Le jeudi 8 novembre 2018, de 9h à 16h
			le stationnement des véhicules du demandeur sera autorisé sur le trottoir			Le jeudi 8 novembre 2018
13310	Entreprise Coiro	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de sondages dans le cadre du réaménagement de la place des Terreaux	la circulation des véhicules sera interdite	Place des Terreaux	chaussée Nord	Le jeudi 8 novembre 2018, de 7h à 17h
			l'accès, la circulation et le stationnement des véhicules du demandeur seront autorisés			

Numéro de l'arrêté	Demandeur	Objet	Réglementation	Adresse	Adresse complémentaire	Date d'effet
13311	L'établissement La Taverne Gutenberg	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement d'une vente de plantes	la circulation des véhicules sera interdite	Rue Gutenberg		Le samedi 10 novembre 2018, de 8h à 22h
						Le dimanche 11 novembre 2018, de 7h à 16h
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue de l'Épée	sur 15 mètres, au droit du n° 5	A partir du samedi 10 novembre 2018, 8h, jusqu'au dimanche 11 novembre 2018, 16h
13312	Entreprise Prestige Réception Organisation	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement du 5ème anniversaire de l'établissement Le Cercle 6	des animations seront autorisées	Rue Bugeaud	au droit du n° 71	A partir du mercredi 7 novembre 2018, 18h30, jusqu'au jeudi 8 novembre 2018, 1h
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant			sur 4 emplacements en épi, au droit du n° 71

Registre de l'année 2018

L'original de chaque arrêté du Maire peut être consulté dans son intégralité au service Occupation temporaire de l'espace public - 11 rue Pizay - 69001 Lyon - Les jours ouvrables aux heures d'ouverture

Les mesures concernant la circulation sont signées par M. Pierre Abadie, Vice-Président délégué à la voirie à la Métropole de Lyon.

Les mesures concernant le stationnement sont signées par M. Jean-Yves Sécheresse, Adjoint au Maire de Lyon.

INFORMATIONS ET AVIS DIVERS

Conseil municipal - Séance publique

Le Conseil municipal se réunira en séance publique le lundi 19 novembre 2018 à 14h30, à l'Hôtel de Ville, salle du Conseil municipal.

Conseil Municipal (Mandat 2014-2020) - Liste des Groupes d'élus - Modificatif

Conformément à l'article 45 du Règlement du Conseil municipal la liste des groupes d'élus du Conseil municipal se décompose ainsi :

Socialiste, Radical et Apparentés (27)

Mme Ait-Maten Zorah
M. Bernard Roland
M. Braillard Thierry
Mme Brugnera Anne
M. Collomb Gérard
M. Corazzol Guy
M. Coulon Christian
M. Cucherat Yann
Mme Dognin Sauze Karine
Mme Fondeville Marie-Odile
Mme Frih Sandrine
M. Graber Loïc
Mme Hajri Mina
M. Julien-Laferrière Hubert
M. Képénékian Georges
M. Kimelfeld David
M. Kismoune Ali

M. Le Faou Michel
M. Lévy Charles-Franck
M. Maleski Jérôme
Mme Palomino Sylvie
M. Philip Thierry
Mme Picot Myriam
Mme Rolland Vannini Nathalie
M. Sécheresse Jean-Yves (Président)
Mme Tazdait Djida
M. Touraine Jean-Louis

Les Républicains et Apparentés - Ensemble Pour Lyon (11)

Mme Balas Laurence
 M. Bérat Pierre
 Mme Berra Nora
 M. Blache Pascal
 M. David Jean-Jacques
 Mme De Lavernée Inès

M. Guillard Stéphane (Président)

M. Hamelin Emmanuel
 Mme Nachury Dominique
 Mme Roux de Bézieux Elodie
 Mme Sangouard Joëlle

Les Indépendants (8)

Mme Bauguil Véronique

M. Broliquier Denis (Président)

Mme Croizier Laurence
 M. Geourjon Christophe
 M. Lafond Luc
 Mme Lévy Fabienne
 Mme Madeleine Christelle
 M. Royer François

Lyon Ecologie et Citoyens (4)

Mme Bley Antonia

M. Giordano Alain (Président)

Mme Hobert Gilda
 Mme Rivoire Françoise

Lyon Centristes et Indépendants (5)

Mme Bouzerda Fouziya
 M. Brumm Richard
 Mme Burillon Carole

Mme Condemine Anne-Sophie (Présidente)

Mme Servien Elvire

Lyon Gauche Solidaires (5)**Mme Besson Dounia (Vice-Présidente)**

M. Claisse Gérard
 Mme Gay Nicole
 Mme Manoukian Henriette

Mme Rabatel Thérèse (Présidente)**Centre Démocrate (5)**

M. Durand Jean-Dominique
 Mme Faurie Gauthier Céline
 M. Pelaez Louis
 Mme Reynaud Blandine

M. Rudigoz Thomas (Président)**Europe Écologie Les Verts (3)**

Mme Baume Eméline

Mme Chevallier Françoise (Présidente)

M. Tête Etienne

Non Inscrits (5)

M. Boudot Christophe
 Mme Granjon Isabelle
 M. Havard Michel
 Mme Perrin Gilbert Nathalie
 M. Remy Arthur

Direction de la commande publique - Avis

Les avis d'appel public à la concurrence sont disponibles sur le site internet de la Ville de Lyon à l'adresse suivante : www.marchespublics.lyon.fr

Déclarations préalables déposées à la Ville de Lyon - Direction de l'Aménagement Urbain - Service Urbanisme Appliqué pendant la période du 22 au 26 octobre 2018

DP 069 383 18 02145 déposée le 22 octobre 2018 - Projet : Changement de destination de logement en bureaux - Terrain : 74 cours de la Liberté Lyon 3ème Superficie du terrain : 501 m² - Demandeur : Mme Simonet Marion 5 rue Hermann Sabran 69004 Lyon

DP 069 381 18 02146 déposée le 22 octobre 2018 - Projet : Changement de destination de bureaux en logement - Terrain : 7 rue du Griffon Lyon 1er Superficie du terrain : 331 m² - Demandeur : M. Prudent Patrick 7 rue du Griffon 69001 Lyon

DP 069 386 18 02147 déposée le 22 octobre 2018 - Projet : Ravalement de façade - Terrain : 5 rue Molière Lyon 6ème Superficie du terrain : 235 m² - Demandeur : Régie Billon Bouvet Bonnamour 119 avenue Maréchal de Saxe 69003 Lyon - Mandataire : Mme Mantrand Marlène

DP 069 382 18 02148 déposée le 22 octobre 2018 - Projet : Aménagement intérieur d'un local commercial - Terrain : 15b rue Delandine Lyon 2ème Superficie du terrain : 6483 m² - Demandeur : Happy & So 15 b rue Delandine 69002 Lyon - Mandataire : Mme Duriavig Sophie

DP 069 384 18 02149 déposée le 22 octobre 2018 - Projet : Modification de toiture - Terrain : 10 grande rue de la Croix-Rousse Lyon 4ème Superficie du terrain : 430 m² - Demandeur : Bergues Frères 211 chemin de Chêne 69140 Rillieux-la-Pape - Mandataire : M. Bergues Matthieu

DP 069 383 18 02150 déposée le 22 octobre 2018 - Projet : Modification de façade - Terrain : 292 rue Vendôme Lyon 3ème Superficie du terrain : 495 m² - Demandeur : Arès 2266 avenue de l'Europe 69140 Rillieux la Pape - Mandataire : Mme Dalmasso Irène

DP 069 382 18 02151 déposée le 23 octobre 2018 - Projet : Ravalement de façades - Terrain : 6 rue Boissac Lyon 2ème Superficie du terrain : 3503 m² - Demandeur : La Barmondière - Longchamp 57 rue du Docteur Edmond Locard 69005 Lyon - Mandataire : M. Prenat Christian

DP 069 387 18 02152 déposée le 23 octobre 2018 - Projet : Réfection de devanture - Terrain : 9 place Jules Guesde Lyon 7ème Superficie du terrain : 226 m² - Demandeur : Loutsy Lyon 3 place Ollier 69007 Lyon - Mandataire : M. Rondot Alexis

DP 069 389 18 02153 déposée le 23 octobre 2018 - Projet : Modification de façade - Terrain : 10 impasse Pierre Baizet Lyon 9ème Superficie du terrain : 3610 m² - Demandeur : Sacvl 36 quai Fulchiron 69005 Lyon - Mandataire : M. Lamoulen Eric

DP 069 383 18 02154 déposée le 23 octobre 2018 - Projet : Changement de menuiseries - Terrain : 115 avenue Lacassagne Lyon 3ème Superficie du terrain : 2682 m² - Demandeur : Adocia 115 avenue Lacassagne 69424 Lyon Cedex 03 - Mandataire : M. Soula Gérard

DP 069 385 18 02155 déposée le 23 octobre 2018 - Projet : Modification de toiture avec ravalement de façade - Terrain : 6 rue de l'Antiquaille Lyon 5ème Superficie du terrain : 49427 m² - Demandeur : Métropole de Lyon 20 rue du Lac 69505 Lyon Cedex 03 - Mandataire : M. Le Président

DP 069 387 18 02156 déposée le 23 octobre 2018 - Projet : Modification de toiture - Terrain : 51 rue de Marseille Lyon 7ème Superficie du terrain : 374 m² - Demandeur : Mme Guigou Françoise 12 rue du Fort Saint-Irénée 69005 Lyon

DP 069 385 18 02157 déposée le 23 octobre 2018 - Projet : Changement de destination d'un local artisanal en logement - Terrain : 24 rue de la Quarantaine Lyon 5ème Superficie du terrain : 187 m² - Demandeur : M. Kourbage Charles 28 chemin de Porte Broc 07100 Annonay

DP 069 387 18 02158 déposée le 23 octobre 2018 - Projet : Changement de menuiseries - Terrain : 14 place des Pavillons Lyon 7ème Superficie du terrain : 807 m² - Demandeur : Oph de la Métropole de Lyon 194 rue Duguesclin 69003 Lyon - Mandataire : M. Prade Bertrand

DP 069 388 18 02159 déposée le 23 octobre 2018 - Projet : Modification de façade - Terrain : 165 route de Vienne Lyon 8ème Superficie du terrain : 2337 m² - Demandeur : M. Dubois Cyril 165 route de Vienne 69008 Lyon

DP 069 386 18 02160 déposée le 23 octobre 2018 - Projet : Ravalement de façade - Terrain : 65 rue de Sèze Lyon 6ème Superficie du terrain : 593 m² - Demandeur : Sept Sarl 13 rue Jean Corona 69518 Vaulx en Velin Cedex - Mandataire : M. Beroud Pierre

DP 069 386 18 02161 déposée le 23 octobre 2018 - Projet : Ravalement de façade - Terrain : 10 rue de Sèze Lyon 6ème Superficie du terrain : 262 m² - Demandeur : Sci Foch Sèze 40 rue de la Faisanderie 75016 Paris

DP 069 388 18 02162 déposée le 23 octobre 2018 - Projet : Installation d'une clôture - Terrain : 75 - 87 avenue Paul Santy Lyon 8ème Superficie du terrain : 8307 m² - Demandeur : Sacvl 36 quai Fulchiron 69245 Lyon Cedex 05 - Mandataire : M. Lamoulen Eric

DP 069 382 18 02163 déposée le 23 octobre 2018 - Projet : Ravalement de façade - Terrain : 44 cours Charlemagne Lyon 2ème Superficie du terrain : 348 m² - Demandeur : Bet Savle 73 t rue Francis de Pressensé 69100 Villeurbanne - Mandataire : M. Savle Martial

DP 069 383 18 02164 déposée le 23 octobre 2018 - Projet : Ravalement de façade - Terrain : 30 avenue Lacassagne Lyon 3ème Superficie du terrain : 363 m² - Demandeur : Bet Savle 73 t rue Francis de Pressensé 69100 Villeurbanne - Mandataire : M. Savle Martial

DP 069 388 18 02165 déposée le 24 octobre 2018 - Projet : Modification de façade - Terrain : 11 bis rue Saint-Gervais Lyon 8ème Superficie du terrain : 1038 m² - Demandeur : Mme Mazoyer Morgane 11 bis rue Saint-Gervais 69008 Lyon

DP 069 385 18 02166 déposée le 24 octobre 2018 - Projet : Changement de menuiseries - Terrain : 2 rue de la Baleine Lyon 5ème Superficie du terrain : 226 m² - Demandeur : Comptoir Chabert 14 quai Romain Rolland 69005 Lyon - Mandataire : M. Giroudon Maxime

DP 069 386 18 02167 déposée le 24 octobre 2018 - Projet : Changement de destination de bureaux en logement - Terrain : 25 rue Bugeaud Lyon 6ème Superficie du terrain : 216 m² - Demandeur : Sci Arut 141 rue Vendôme 69006 Lyon - Mandataire : M. Benamran Joseph

DP 069 381 18 02169 déposée le 24 octobre 2018 - Projet : Changement de menuiseries - Terrain : 8 place des Terreaux Lyon 1er Superficie du Terrain : 613 M² - Demandeur : GilbStore 10 allée de la Fibre Française 69540 Irigny - Mandataire : M. Fournel Serge

DP 069 381 18 02170 déposée le 24 octobre 2018 - Projet : Réfection de sol de la cour intérieure - Terrain : 35 rue Imbert Colomès Lyon 1er Superficie du terrain : 344 m² - Demandeur : Syndicat des Copropriétaires Le Colomès 10 rue des Emeraudes 69006 Lyon - Mandataire : M. Lunetta Jonathan

DP 069 389 18 02171 déposée le 24 octobre 2018 - Projet : Ravalement de façade - Terrain : 35 rue des Docks Lyon 9ème Superficie du terrain : 122 m² - Demandeur : Cabinet D.PS 65 rue Hénon 69004 Lyon - Mandataire : M. Fassollette Laurent

DP 069 382 18 02172 déposée le 24 octobre 2018 - Projet : Ravalement de façade - Terrain : 11 rue des Remparts d'Ainay Lyon 2ème Superficie du terrain : 171 m² - Demandeur : Plénétude 63 avenue Roger Salengro 69100 Villeurbanne - Mandataire : M. Meynieux Thomas

DP 069 383 18 02173 déposée le 24 octobre 2018 - Projet : Construction d'une véranda - Surface créée : 17 m² - Terrain : 49 bis rue du Professeur Rochaix Lyon 3ème Superficie du terrain : 3187 m² - Demandeur : Mme Cabal Lorraine 49 bis rue du Professeur Rochaix 69003 Lyon

DP 069 389 18 02174 déposée le 24 octobre 2018 - Projet : Surélévation d'une maison individuelle - Surface créée : 25 m² - Terrain : 19 chemin du Petit Montessuy Lyon 9ème Superficie du terrain : 1305 m² - Demandeur : Mme Manzano Bay Caroline 19 chemin du Petit Montessuy 69009 Lyon

DP 069 386 18 02175 déposée le 24 octobre 2018 - Projet : Changement de menuiseries - Terrain : Place Général Leclerc - Parc de la Tête d'Or Lyon 6ème Superficie du terrain : 1 028 952 m² - Demandeur : Ville de Lyon - Direction des espaces verts 69205 Lyon Cedex 01 - Mandataire : M. le Maire

DP 069 389 18 02176 déposée le 24 octobre 2018 - Projet : Réfection de toiture - Terrain : 22 rue Jouffroy d'Abbans Lyon 9ème Superficie du terrain : 75 m² - Demandeur : Blanc Gilbert 12 rue Basse- Combalot 69007 Lyon - Mandataire : M. Blanc Franck

DP 069 384 18 02177 déposée le 25 octobre 2018 - Projet : Changement de destination de logement en bureaux - Terrain : 34 rue Claude Joseph Bonnet Lyon 4ème Superficie du terrain : 255 m² - Demandeur : Baron & Associés 79 rue Deleuvre 69004 Lyon - Mandataire : M. Baron Damien

DP 069 381 18 02178 déposée le 25 octobre 2018 - Projet : Réfection d'une souche de cheminée - Terrain : 46 rue Sergent Blandin Lyon 1er Superficie du terrain : 191 m² - Demandeur : Société Maillet 29 - 31 rue Saint-Jean de Dieu 69007 Lyon - Mandataire : M. Dijol Olivier

DP 069 386 18 02179 déposée le 25 octobre 2018 - Projet : Modification de toiture - Terrain : 54 avenue Maréchal Foch Lyon 6ème Superficie du terrain : 555 m² - Demandeur : M. Collet Ludovic 2 place Maréchal Lyautey 69006 Lyon

DP 069 383 18 02180 déposée le 25 octobre 2018 - Projet : Changement de destination d'un logement en local commercial - Terrain : 67 rue Moncey Lyon 3ème Superficie du terrain : 237 m² - Demandeur : SLBR 19 rue Voltaire 69003 Lyon - Mandataire : M. Aksoum Rachid

DP 069 384 18 02181 déposée le 25 octobre 2018 - Projet : Modification de façade - Terrain : 24 rue Richan Lyon 4ème Superficie du terrain : 104 m² - Demandeur : M. Mabire Benjamin 24 rue Richan 69004 Lyon

DP 069 387 18 02182 déposée le 25 octobre 2018 - Projet : Ravalement de façade - Terrain : 4 rue Pasteur Lyon 7ème Superficie du terrain : 1086 m² - Demandeur : Bet Savle 73 t rue Francis de Pressensé 69100 Villeurbanne - Mandataire : M. Savle Martial

DP 069 381 18 02183 déposée le 25 octobre 2018 - Projet : Ravalement de façade - Terrain : 1 rue des Chartreux Lyon 1er Superficie du terrain : 241 m² - Demandeur : Galyo 4 rue de la Charité 69002 Lyon - Mandataire : Mme Descaillot Sandra

DP 069 381 18 02184 déposée le 25 octobre 2018 - Projet : Ravalement de façade - Terrain : 24 rue de la Martinière Lyon 1er Superficie du terrain : 204 m² - Demandeur : Foncia Lyon 140 rue Garibaldi 69006 Lyon - Mandataire : M. Coing Nicolas

DP 069 386 18 02185 déposée le 25 octobre 2018 - Projet : Modification de toiture - Terrain : 121 rue Vauban - Bâtiment B Lyon 6ème Superficie du terrain : 1938 m² - Demandeur : M. Georget Sébastien 121 rue Vauban 69006 Lyon

DP 069 382 18 02186 déposée le 26 octobre 2018 - Projet : Modification de façade - Terrain : 13b rue Claudius Collonge Lyon 2ème Superficie du terrain : 6308 m² - Demandeur : M. Thomyre Christophe 13 b rue Claudius Collonge 69002 Lyon

DP 069 384 18 02187 déposée le 26 octobre 2018 - Projet : Remise en peinture de devanture - Terrain : 1 rue Dumont d'Urville Lyon 4ème Superficie du terrain : 199 m² - Demandeur : Eléments 47 avenue Félix Faure 69003 Lyon - Mandataire : M. Piotruwski Marek

DP 069 381 18 02188 déposée le 26 octobre 2018 - Projet : Changement de menuiseries - Terrain : 2 rue Constantine Lyon 1er Superficie du terrain : 243 m² - Demandeur : Mme Balagna Christine 2 rue Constantine 69001 Lyon

DP 069 383 18 02189 déposée le 26 octobre 2018 - Projet : Modification de toiture - Terrain : 2 rue Ferdinand Buisson Lyon 3ème Superficie du terrain : 239 m² - Demandeur : Mme Courvoisier Céline 2 rue Ferdinand Buisson 69003 Lyon

DP 069 383 18 02190 déposée le 26 octobre 2018 - Projet : Ravalement de façade - Terrain : 326 rue Paul Bert Lyon 3ème Superficie du terrain : 329 m² - Demandeur : M. Perret David 326 rue Paul Bert 69003 Lyon

DP 069 386 18 02191 déposée le 26 octobre 2018 - Projet : Changement de menuiseries - Terrain : 10 cours Vitton Lyon 6ème Superficie du terrain : 553 m² - Demandeur : M. Kaplan Saban 10 cours Vitton 69006 Lyon

DP 069 384 18 02192 déposée le 26 octobre 2018 - Projet : Changement de destination d'un local commercial en logement - Terrain : 11 rue Lebrun Lyon 4ème Superficie du terrain : 215 m² - Demandeur : M. Markey Antoine 14 b rue Dumont d'Urville 69004 Lyon

Permis d'aménager déposé à la Ville de Lyon - Direction de l'Aménagement Urbain - Service Urbanisme Appliqué pendant la période du 22 au 26 octobre 2018

PA 069 386 18 00008 déposé le 26 octobre 2018 - Projet : Aménagement du jardin botanique - Terrain : 1 avenue du Verguin - Parc de la Tête d'Or Lyon 6ème Superficie du terrain : 1 028 952 m² - Demandeur : Ville de Lyon Pôle Aménagement des Paysages Urbains 69205 Lyon Cedex 01 - Mandataire : M. Le Maire

Permis de construire déposés à la Ville de Lyon - Direction de l'Aménagement Urbain - Service Urbanisme Appliqué pendant la période du 22 au 26 octobre 2018

PC 069 383 11 00148 M01 déposé le 22 octobre 2018 Modificatif - Projet : Construction d'un immeuble de 24 logements et d'une crèche - Surface créée : 2341 m² - Terrain : Angle rue Villeroy - rue de Créqui Lyon 3ème Superficie du terrain : 948 m² - Demandeur : Grand Lyon Habitat 2 place de Francfort 69444 Lyon Cedex 03 - Mandataire : M. Godet Daniel - Auteur : Bbc Architectes 129 rue de la Poudrette 69120 Vaulx-en-Velin

PC 069 387 14 00035 M02 déposé le 24 octobre 2018 Modificatif - Projet : Construction de 3 bâtiments de 63 logements et création de 65 aires de stationnement - Surface créée : 4332 m² - Terrain : 3 - 7 rue Abraham Bloch Lyon 7ème Superficie du terrain : 2011 m² - Demandeur : Sci Abraham Bloch Lyon 62 rue de Bonnel 69448 Lyon Cedex 3 - Mandataire : M. Mougenot Vincent - Auteur : Atelier de la Passerelle 3 rue de la Quarantaine 69005 Lyon

PC 069 383 16 00275 M01 déposé le 24 octobre 2018 Modificatif - Projet : Changement de destination d'un local commercial en bureaux et logements avec modification de façade et création de 4 aires de stationnement - Surface créée : 493 m² - Terrain : 12 place Bir Hakeim Lyon 3ème Superficie du terrain : 550 M² - Demandeur : Pygma Lyon 8 chemin de la Chauderaie 69340 Francheville - Mandataire : M. Dumont Sylvain - Auteur : Bamaa Architectes 16 rue Casimir Périer 69002 Lyon

PC 069 387 17 00201 M02 déposé le 23 octobre 2018 Modificatif - Projet : Démolition, construction d'un immeuble de 44 logements, de 2 locaux commerciaux et création de 49 aires de stationnement - Surface créée : 3346 m² - Terrain : 156 - 162 Grande rue de la Guillotière Lyon 7ème Superficie du terrain : 1551 m² - Demandeur : Sci Utei Tourville Guillotière 62 rue de Bonnel 69446 Lyon Cedex 03 - Mandataire : M. Mougenot Vincent - Auteur : Okho Architectures 2 rue Claude Farrère 69003 Lyon

PC 069 387 17 00380 M02 déposé le 23 octobre 2018 Modificatif - Projet : Changement de destination d'un entrepôt en bureaux avec modification de façade - Surface créée : 110 m² - Terrain : 85 route de Vienne Lyon 7ème Superficie du terrain : 257 m² - Demandeur : M. Craponne Pascal 97 avenue Félix Faure 69003 Lyon - Auteur : Atelier Torrecilla 85 chemin de Crépieux 69300 Caluire-et-Cuire

PC 069 388 17 00401 M01 déposé le 26 octobre 2018 Modificatif - Projet : Réaménagement intérieur d'un bâtiment et modification de façade - Terrain : 133 rue Bataille Lyon 8ème Superficie du terrain : 1568 m² - Demandeur : Ministère de l'Intérieur - Préfecture 69 20 rue de l'Espérance 69405 Lyon Cedex 03 - Mandataire : M. Briot Bernard - Auteur : A Minima 7 place Porte de la Buisse 38500 Voiron

PC 069 388 17 00433 M01 déposé le 25 octobre 2018 Modificatif - Projet : Installation d'un bâtiment modulaire à usage de restaurant scolaire - Surface créée : 297 m² - Terrain : 11 rue de Narvik Lyon 8ème Superficie du terrain : 9285 m² - Demandeur : Ville de Lyon Direction de la Construction 69205 Lyon Cedex 01 - Mandataire : M. Le Maire - Auteur : Mme Blanchet Bénédicte Direction de la Construction 69205 Lyon Cedex 01

PC 069 383 18 00197 T01 déposé le 24 octobre 2018 Transfert - Projet : Construction d'un immeuble de 19 logements et d'un local à destination de bureaux avec création de 23 aires de stationnement - Surface créée : 1488 m² - Terrain : 92 cours Richard Vitton Lyon 3ème Superficie du terrain : 1097 m² - Demandeur : Sci Utei 92 Cours Richard Vitton 62 rue de Bonnel 69448 Lyon Cedex 03 - Mandataire : M. Mougenot Vincent - Auteur : De Parisot & Piegay 3 rue Amédée Bonnet 69006 Lyon

PC 069 387 18 00330 déposé le 22 octobre 2018 - Projet : Changement de destination d'un local commercial en bureaux avec changement de menuiseries - Terrain : 12 rue Simone de Beauvoir Lyon 7ème Superficie du terrain : 1542 m² - Demandeur : Sci SB 4 place Jean Moulin 33000 Bordeaux - Mandataire : M. Chapalain Yann - Auteur : Moon Safari 55 rue Saint Georges 69005 Lyon

PC 069 383 18 00331 déposé le 22 octobre 2018 - Projet : Changement de destination de logements en bureaux avec modification de façade - Terrain : 20b rue Julien Lyon 3ème Superficie du terrain : 645 m² - Demandeur : Sci Rue Julien 11 cours du Docteur Long 69003 Lyon - Mandataire : M. Farkas Patrick - Auteur : Silvy-Leligois Mathieu 145 rue de l'Ollagnière 42410 Saint Michel sur Rhône

PC 069 388 18 00332 déposé le 24 octobre 2018 - Projet : Extension d'une maison individuelle - Surface créée : 63 m² - Terrain : 17 rue Stéphane Coignet Lyon 8ème Superficie du terrain : 359 m² - Demandeur : M. Chagot Cédric 17 rue Stéphane Coignet 69008 Lyon - Auteur : Mme Bergami Lysiane 10 des Canuts 69120 Vaulx-en-Velin

PC 069 387 18 00333 déposé le 24 octobre 2018 - Projet : Aménagement de bureaux et modification de façade - Surface créée : 61 m² - Terrain : 213 rue de Gerland Lyon 7ème Superficie du terrain : 4958 m² - Demandeur : Handy Lyon Rhône 62 cours Albert Thomas 69008 Lyon - Mandataire : M. Thouanel Max - Auteur : M. Raskin Georges 41 rue Papety 13007 Marseille

PC 069 385 18 00334 déposé le 25 octobre 2018 - Projet : Surélévation d'une maison individuelle, modification de façade, aménagement d'une annexe avec modification de toiture - Surface créée : 84 m² - Terrain : 8 place des Minimes Lyon 5ème Superficie du terrain : 282 m² - Demandeur : M. Sappey Pierre 65 avenue Foch 69006 Lyon - Auteur : l'atelier Architectes 555 chemin du Bois 69140 Rillieux la Pape

PC 069 383 18 00335 déposé le 26 octobre 2018 - Projet : Construction de deux maisons individuelles - Surface créée : 316 m² - Terrain : 102 rue Ferdinand Buisson Lyon 3ème Superficie du terrain : 420 m² - Demandeur : Averhone Immo 21 avenue Georges Pompidou 69486 Lyon Cedex - Mandataire : M. Brouzes Olivier - Auteur : Neptune Architecture 16 place Jules Ferry 69006 Lyon

PC 069 385 18 00336 déposé le 26 octobre 2018 - Projet : Remise en peinture de devanture - Terrain : 52 rue Saint-Jean Lyon 5ème Superficie du terrain : 255 m² - Demandeur : Bimag Zone d'Activité 56170 Quiberon - Mandataire : M. Mainfroid Nicolas - Auteur : Lm Architecte 22 quai des Salineries 33000 Bordeaux

Permis de démolir déposés à la Ville de Lyon - Direction de l'Aménagement Urbain - Service Urbanisme Appliqué pendant la période du 22 au 26 octobre 2018

PD 069 387 18 00027 déposé le 23 octobre 2018 - Projet : Démolition d'immeubles de bureaux - Terrain : 27-31 rue Félix Brun Lyon 7ème Superficie du terrain : 25 361 m² - Demandeur : Serl Aménagement 4 boulevard Eugène Deruelle 69427 Lyon CEDEX 03 - Mandataire : M. Malfere Vincent

PD 069 387 18 00028 déposé le 23 octobre 2018 - Projet : Démolition d'immeubles de bureaux - Terrain : 27 - 31 rue Félix Brun - 14 rue Crépet Lyon 7ème Superficie du terrain : 25 361 m² - Demandeur : Serl Aménagement 4 boulevard Eugène Deruelle 69427 Lyon Cedex 03 - Mandataire : M. Malfere Vincent

Changements d'usage déposés à la Ville de Lyon - Direction de l'Aménagement Urbain - Service Urbanisme Appliqué pendant la période du 22 au 26 octobre 2018

US 069 383 18 00533 déposé le 22 octobre 2018 - Projet : Changement d'usage d'un logement de 42 m² en location meublée de courte durée - Terrain : 11 boulevard Eugène Deruelle Lyon 3ème Superficie du terrain : 746 m² - Demandeur : Mme Barrans Alizé 21 rue Maurice Flandin 69003 Lyon - Auteur : Régie Mouton 5 rue du Commandant Dubois 69003 Lyon

US 069 387 18 00534 déposé le 23 octobre 2018 - Projet : Changement d'usage d'un local d'habitation de 35,00 m² en location meublée de courte durée - Terrain : 24 rue Montesquieu Lyon 7ème Superficie du terrain : 230 m² - Demandeur : M. Benistant Nicolas 3 rue Passet 69007 Lyon - Auteur : Régie Gallichet Lemaitre 56 cours Gambetta 69007 Lyon

US 069 381 18 00535 déposé le 23 octobre 2018 - Projet : Changement d'usage d'un logement de 29 m² en location meublée de courte durée - Terrain : 24 rue Lanterne Lyon 1er Superficie du terrain : 553 m² - Demandeur : M. et Mme Margot Michaël Claret Julie 24 rue Lanterne 69001 Lyon

US 069 384 18 00536 déposé le 25 octobre 2018 - Projet : Changement d'usage d'un logement de 51,11 m² en activité de bureaux conseils - Terrain : 34 rue Claude Joseph Bonnet Lyon 4ème Superficie du terrain : 255 m² - Demandeur : Baron Et Associés 79 rue Deleuvre 69004 Lyon -

Mandataire : M. Baron Damien

Déclarations préalables délivrées pendant la période du 22 au 26 octobre 2018

DP 069 381 18 01512 Décision du 26 octobre 2018 à Regie Thiebaud 6 place Bellecour 69002 Lyon - Projet : Modification de toiture - Terrain : 1 montée de la Butte Lyon 1er

DP 069 382 18 01678 Décision du 26 octobre 2018 à Fertoret Coppier 69 boulevard des Canuts 69004 Lyon - Projet : Ravalement de façades - Terrain : 9 rue Mazard Lyon 2ème

DP 069 381 18 01717 Décision du 26 octobre 2018 à M. Diallo Ismaël 30 rue Jean-Baptiste Say 69001 Lyon - Projet : Réfection de toiture - Terrain : 30 rue Jean-Baptiste Say Lyon 1er

DP 069 381 18 01881 Décision du 26 octobre 2018 à Maréchal Distribution Franprix 15 rue Lanterne 69001 Lyon - Projet : Réfection de devanture - Terrain : 15 rue Lanterne Lyon 1er

DP 069 381 18 01907 Décision du 26 octobre 2018 à Mme Berger Marion 87 b rue Docteur Locard 69005 Lyon - Projet : Changement de destination de bureaux en local artisanal - Terrain : 12 place Tobie Robatel Lyon 1er

DP 069 381 18 01922 Décision du 26 octobre 2018 à Mme Laurent Karine 5 chemin des Hautes Bruyères 69130 Ecully - Projet : Changement de destination d'un local commercial en hébergement hôtelier - Terrain : 8 place des Terreaux Lyon 1er

DP 069 381 18 01954 Décision du 26 octobre 2018 à Major Martin 11 rue de Brest 69002 Lyon - Projet : Changement de destination d'un hébergement hôtelier en 5 logements - Terrain : 12 rue Major Martin Lyon 1er

DP 069 382 18 01978 Décision du 25 octobre 2018 à Ertp Thomas 580 rue de Chavanne 69653 Villefranche - Projet : Réfection de toiture - Terrain : 5 place Antonin Poncet Lyon 2ème

DP 069 383 18 01983 Décision du 25 octobre 2018 à Grandlyon Audition 14 cours Lafayette 69003 Lyon - Projet : Modification de façade - Terrain : 14 cours Lafayette Lyon 3ème

DP 069 383 18 01999 Décision du 25 octobre 2018 à Mme Guimaraes Nathalie 127 rue Ferdinand Buisson 69003 Lyon - Projet : Installation d'un portail et construction d'une piscine - Terrain : 127 rue Ferdinand Buisson Lyon 3ème

DP 069 387 18 02006 Décision du 25 octobre 2018 à M. Milliet Neil 20 rue Pasteur 69007 Lyon - Projet : Réfection de devanture - Terrain : 20 rue Pasteur Lyon 7ème

DP 069 387 18 02015 Décision du 25 octobre 2018 à M. David Wesley 7 rue Abbé Boisard 69007 Lyon - Projet : Modification de toiture - Terrain : 29 rue Sébastien Gryphe Lyon 7ème

DP 069 385 18 02018 Décision du 26 octobre 2018 à Beauté Doyenne 9 rue Doyenne 69005 Lyon - Projet : Remise en peinture de devanture - Terrain : 9 rue Doyenne Lyon 5ème

DP 069 381 18 02032 Décision du 26 octobre 2018 à M. Dehan Antoine 100 rue du Président Edouard Herriot 69002 Lyon - Projet : Création de mezzanine - Surface créée : 19 m² - Terrain : 33 rue René Leynaud Lyon 1er

DP 069 382 18 02050 Décision du 25 octobre 2018 à M. Buffaud Franck 9 impasse de l'Aigis 69160 Tassin-la-Demi-Lune - Projet : Modification de toiture - Terrain : 54 cours Charlemagne Lyon 2ème

DP 069 382 18 02057 Décision du 26 octobre 2018 à Hospices Civils de Lyon 3 quai des Célestins - Projet : Réfection de toiture - Terrain : 3 quai des Célestins Lyon 2ème

DP 069 388 18 02070 Décision du 25 octobre 2018 à Mme Guillemin Sabine 3 Bis impasse Ferret 69008 Lyon - Projet : Réfection de toiture et modification de façade - Surface créée : 13 m² - Terrain : 3 Bis impasse Ferret Lyon 8ème

DP 069 382 18 02078 Décision du 26 octobre 2018 à M. Perraud Pierre Ambassade 92438 Chatillon - Projet : Modification de façade - Terrain : 28 rue Denuzière Lyon 2ème

DP 069 382 18 02079 Décision du 25 octobre 2018 à M. Herculain Joseph Tom 12 quai du Maréchal Joffre 69002 Lyon - Projet : Installation d'une armoire électrique - Terrain : 12 quai Maréchal Joffre Lyon 2ème

DP 069 382 18 02099 Décision du 26 octobre 2018 à Isabel Marant Diffusion 50 rue Croix des Petits 75001 Paris - Projet : Réfection de devanture - Terrain : 7 rue Auguste Comte Lyon 2ème

DP 069 388 18 02102 Décision du 25 octobre 2018 à Ville de Lyon Direction de la Construction 69205 Lyon Cedex 01 - Projet : Changement de menuiseries - Terrain : 228 avenue Berthelot Lyon 8ème

DP 069 382 18 02103 Décision du 26 octobre 2018 à Mme Lièvre Geneviève 1 rue Président Edouard Herriot 69001 Lyon - Projet : modification de façade - Terrain : 7 rue Boissac Lyon 2ème

Permis d'aménager délivrés pendant la période du 22 au 26 octobre 2018

PA 069 387 17 00002 T01 - Arrêté du 25 octobre 2018 Transfert à Lyon Miribel 2018 9 boulevard du Semnoz 74600 Seynod - Projet : Division foncière avec démolition partielle - Terrain : 2-6 rue Général de Miribel 164 avenue Berthelot Lyon 7ème

Permis de construire délivrés pendant la période du 22 au 26 octobre 2018

PC 069 382 14 00201 M02 - Arrêté du 25 octobre 2018 Modificatif à Artemisia 4 140 rue Robert Koch 34080 Montpellier Cedex - Projet : Construction d'une école d'arts, d'une résidence étudiante de 188 logements et création de 17 aires de stationnement - Surface créée : 7236 m² - Terrain : cours Bayard Lyon 2ème

PC 069 383 14 00362 M02 - Arrêté du 25 octobre 2018 Modificatif à Sci N.S.K. 2 rue Saint Philippe 69003 Lyon - Projet : Démolition d'un restaurant et construction d'un commerce et de deux logements avec création de 3 aires de stationnement - Surface créée : 315 m² - Terrain : 20 rue du Dauphiné Lyon 3ème

PC 069 388 14 00428 M01 - Arrêté du 25 octobre 2018 Modificatif à Grand Lyon Habitat Oph 2 place de Francfort 69444 Lyon Cedex 03 - Projet : Construction d'un bâtiment de 37 logements, de bureaux et création de 20 aires de stationnement - Surface créée : 3067 m² - Terrain : 17/19 rue Berthe Morisot - Zac Mermoz Nord Lyon 8ème

PC 069 382 16 00347 M02 - Arrêté du 25 octobre 2018 Modificatif à SAS Lyon 2 Confluence 58-60 avenue Edouard Vaillant 92517 Boulogne - Projet : Construction d'un ensemble immobilier de 172 logements, bureaux, commerces, équipement public ou d'intérêt collectif. Création de 54 aires de stationnement et affectation de 32 aires de stationnement - Surface créée : 12478 m² - Terrain : Rue Smith - Ilot B2 Lyon 2ème

PC 069 387 17 00106 M01 - Arrêté du 25 octobre 2018 Modificatif à Lyon La Fabric 30-40 rue Henri Regnault 92400 Courbevoie - Projet : Construction d'un ensemble immobilier de 147 logements, de locaux commerciaux et création de 231 aires de stationnement - Surface créée : 13300 m² - Terrain : 62 - 64 avenue Debourg Lyon 7ème

PC 069 382 17 00168 M01 - Arrêté du 25 octobre 2018 Modificatif à DI Sainte Hélène 2 place Gailleton 69002 Lyon - Projet : Changement de

destination de bureaux en logement hôtelier et de bureaux en logement et restauration de façade - Surface créée : 623 m² - Terrain : 2 place Gailliton Lyon 2ème

PC 069 385 17 00365 M02 - Arrêté du 25 octobre 2018 Modificatif à Kaufman & Broad Promotion 3 19 rue Domer 69362 Lyon cedex 7 - Projet : Démolition d'un immeuble de bureaux et construction d'un immeuble de 36 logements et création de 49 aires de stationnement - Surface créée : 2451 m² - Terrain : 140 rue du Commandant Charcot Lyon 5ème

PC 069 381 18 00158 - Arrêté du 25 octobre 2018 à Groupe Scolaire Jb De La Salle 1 rue Neyret 69001 Lyon - Projet : Extension d'un bâtiment de service public ou d'intérêt collectif - Surface créée : 437 m² - Terrain : 1 rue Neyret Lyon 1er

PC 069 383 18 00160 - Arrêté du 25 octobre 2018 à M. Marin Jean Michel 173 avenue Félix Faure 69003 Lyon - Projet : Création d'un logement et modification de façades - Surface créée : 40 m² - Terrain : 173 avenue Félix Faure Lyon 3ème

PC 069 389 18 00166 - Arrêté du 25 octobre 2018 à Marietton Lyon 6 bis rue Joannes Carret 69009 Lyon - Projet : Démolition de bâtiments et construction d'un immeuble de bureaux avec création de 67 aires de stationnement - Surface créée : 3346 m² - Terrain : 3 avenue Sidoine Apollinaire Lyon 9ème

PC 069 387 18 00208 - Arrêté du 25 octobre 2018 à Mme De Saint Vis Blandine 84 route du Repos 69007 Lyon - Projet : Surélévation d'une maison individuelle et ravalement - Surface créée : 22 m² - Terrain : 84 route du Repos Lyon 7ème

PC 069 385 18 00215 - Arrêté du 25 octobre 2018 à Rhône et Saône Investissement 11 cours du Docteur Long 69003 Lyon - Projet : Démolition partielle d'un bâtiment. Construction d'une maison individuelle et création de deux aires de stationnement - Surface créée : 156 m² - Terrain : 136 rue Pierre Valdo Lyon 5ème

PC 069 387 18 00255 - Arrêté du 25 octobre 2018 à Eglise Evangélique de Pentecôte 99 - 107 rue Robert 69006 Lyon - Projet : Démolition partielle et construction d'un Epic - Surface créée : 1012 m² - Terrain : 45 rue Paul Duvivier Lyon 7ème

PC 069 381 18 00270 - Arrêté du 25 octobre 2018 à Les Rivages de la Corneille 66 avenue des Champs Elysées 75008 Paris 08 - Projet : Changement de menuiseries - Terrain : 15 quai Lassaragne Lyon 1er

PC 069 383 18 00281 - Arrêté du 25 octobre 2018 à M. Nicolas Laurent 39 Kennedy Road Wan Chai A Hong Kong - Projet : Changement de destination d'un local commercial en logement avec modification de façade - Surface créée : 95 m² - Terrain : 73 cours Richard Vitton Lyon 3ème

Permis de démolir délivré pendant la période du 22 au 26 octobre 2018

PD 069 382 18 00023 - Arrêté du 26 octobre 2018 à Sp Confluence 73 rue Smith 69002 Lyon - Projet : Démolition partielle d'un bâtiment - Terrain : 34-36 rue Casimir Périer Lyon 2ème

Changements d'usage délivrés pendant la période du 22 au 26 octobre 2018

US 069 387 18 00496 - Arrêté du 25 octobre 2018 à Mme Duranson Neriman Meriç 296 rue Duguesclin 69003 Lyon - Projet : Changement d'usage d'un logement de 32,5 m² en cabinet de sophrologie et de psychologie - Terrain : 64 cours Gambetta Lyon 7ème

US 069 386 18 00497 - Arrêté du 25 octobre 2018 à Mme Roussel-Béguin Marlène 152 bis rue du Commandant Charcot 69005 Lyon - Projet : Changement d'usage d'un logement de 67 m² en location meublée de courte durée - Terrain : 81 rue Bellecombe Lyon 6ème

US 069 386 18 00505 - Arrêté du 25 octobre 2018 à Sarl Agb Solutions 24 rue du boeuf 69005 Lyon - Projet : Changement d'usage d'un logement de 95,46 m² en activité de bureaux - Terrain : 12 rue de Baraban Lyon 6ème

US 069 383 18 00507 - Arrêté du 25 octobre 2018 à Mme Denavit Frédérique 5 chemin Félix Finat-Duclot 69160 Tassin-la-Demi-Lune - Projet : Changement d'usage d'un local d'habitation 28,15 m² en location meublée de courte durée - Terrain : 2 place Danton Lyon 3ème

US 069 389 18 00510 - Arrêté du 25 octobre 2018 à Confluence Patrimoine Conseil 23 quai Raoul Carrié 69009 Lyon - Projet : Changement d'usage d'un logement de 55 m² en bureau pour une activité de courtage d'assurance - Terrain : 23 quai Raoul Carrié Lyon 9ème

US 069 383 18 00512 - Arrêté du 25 octobre 2018 à M. Varron Francis 45 rue Pommard 75012 Paris - Projet : Changement d'usage d'un logement de 52,79 m² en location meublée de courte durée - Terrain : 71 place Voltaire Lyon 3ème

US 069 385 18 00515 - Arrêté du 25 octobre 2018 à M. Aït Aïssi Daniel 187 chemin de Chantegrillet 01600 Massieux - Projet : Changement d'usage d'un logement de 36,69 m² en location meublée de courte durée - Terrain : 106 rue Saint Georges Lyon 5ème

US 069 381 18 00517 - Arrêté du 25 octobre 2018 à M. Parot Philippe 36 route de la Celle Saint-Cloud 78380 Bougival - Projet : Changement d'usage d'un logement de 33 m² en location meublée de courte durée - Terrain : 61 rue des Tables Claudiennes Lyon 1er

US 069 381 18 00521 - Arrêté du 25 octobre 2018 à M. Clary Yoann 49 rue Lepêcheur 69120 Vaulx-en-Velin - Projet : Changement d'usage d'un logement de 39 m² en location meublée de courte durée - Terrain : 19 rue Neyret Lyon 1er

US 069 383 18 00523 - Arrêté du 25 octobre 2018 à M. Kherrab Amar 7 rue Jules Froment 69008 Lyon - Projet : Changement d'usage d'un logement de 34,03 m² en location meublée de courte durée - Terrain : 52 rue Etienne Richerand Lyon 3ème

US 069 383 18 00524 - Arrêté du 25 octobre 2018 à M. Kherrab Amar 7 rue Jules Froment 69008 Lyon - Projet : Changement d'usage d'un logement de 30,30 m² en location meublée de courte durée - Terrain : 52 rue Etienne Richerand Lyon 3ème